

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT
-1 JUIN 2013

Communauté d'Agglomération de Niort

Le territoire au service

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Exercice 2012

(Décret n°2007 – 675 du 2 Mai 2007)



28, rue Blaise Pascal – B.P 193 79006 NIORT CEDEX
Tél. : 05 49 78 91 30

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2013

Objet : *rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2013

ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Budget Annexe Assainissement

Monsieur **Jean-Luc MORISSET**, Vice-Président, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition de la Présidente,

Vu le décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, pris en application de la Loi « BARNIER » du 2 Février 1995,

Vu l'arrêté du 2 Mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,

Vu la circulaire d'application du 28 Avril 2008.

Il vous est présenté le rapport annuel de l'exercice 2012 portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public au service assainissement et dans chaque mairie des communes de l'agglomération, pour consultation et il doit être présenté au conseil municipal de chaque commune de plus de 3 500 habitants avant le 31 Décembre 2013.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver ce rapport.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Le Vice-Président Délégué,

Jean-Luc MORISSET

Sommaire

Pages

A9 – L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME.....	4
A) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE ASSAINISSEMENT	5
1) FICHE D'IDENTITE DE LA CAN/SERVICE ASSAINISSEMENT.....	6
2) QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT ?.....	6
3) LES RESPONSABILITES DE LA COLLECTIVITE ET DU PARTICULIER.....	9
4) L'ORGANISATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CAN	9
5) LES STATIONS D'EPURATIONS D'EPURATION DE LA CAN	11
6) LE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'ECHELLE DU SERVICE ASSAINISSEMENT ^(DD A7)	13
B) LA CHAINE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : ELEMENTS TECHNIQUES	15
1) LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES EQUIPEMENTS GERES	15
a) <i>Les réseaux collectifs de collecte des eaux usées</i>	15
b) <i>Le système d'épuration des eaux</i>	17
c) <i>Le poste de pompage des eaux usées</i>	24
d) <i>Production et traitement des boues</i>	24
e) <i>Autres produits</i>	26
2) LA POPULATION ET SON RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF.....	28
3) L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29
4) 3. LES ASTREINTES.....	33
C) LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....	33
1) LE TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	33
2) EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU SOUMIS A LA REDEVANCE.....	35
3) SERVICES ET SENSIBILISATIONS ^(DD A7)	35
D) LE BUDGET, INDICATEURS FINANCIERS ET INVESTISSEMENTS.....	36
1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	36
a) <i>Les dépenses</i>	36
b) <i>Les recettes</i>	36
2) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	37
a) <i>Les dépenses</i>	37
b) <i>Les recettes</i>	37
3) INVESTISSEMENTS, ORGANISATION EN LIEN AVEC L'OBJEC TIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE. ^(DD A7)	37
E) LES TRAVAUX.....	38
1) TRAVAUX ACHIVES.....	39

LISTE DES ANNEXES

Pages

A1 - GLOSSAIRE	43
A2 – CARTE DES STATIONS D'EPURATION	47
A3 - ASSISTANCE TECHNIQUE ET AUTO SURVEILLANCES.....	49
A4 - FACTURATION.....	56
A5 - LEGISLATION	61
A6 - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	64
A7 – INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ^(DD A7)	66
A8 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	72
A9 – L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME.....	

A) Présentation générale du service Assainissement

Le présent rapport a pour objet de présenter le service assainissement et de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2012 » selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adresse :

Communauté d'Agglomération de Niort SERVICE ASSAINISSEMENT

140, Rue des Equarts
79006 NIORT CEDEX
☎ 05.17.38.79.49

Vos interlocuteurs privilégiés :

M. MORISSET, Vice-président de la CAN

☎ 05.49.78.91.30

Doris HAFFOUD, Directrice du service Assainissement

☎ 05.17.38.79.47

Gaël SAINT-GERMAIN, Directeur adjoint

☎ 05.17.38.79.50

Fabrice GAUREAU, Responsable administratif et financier

☎ 05.17.38.79.52

Ouverture au public :

Nos bureaux vous accueillent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

Activités générales et missions du service :

Le service assainissement de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) est géré en régie directe. Il est chargé de la collecte, de l'acheminement et du traitement des eaux usées : pour cela, il assure la conception, la réalisation et l'exploitation des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration et des postes de pompage des 29 communes de l'agglomération.

Le service assainissement assure également une grande partie de la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement (études et suivi des travaux) effectués sur les communes de la CAN.

Il se charge aussi de l'instruction des dossiers de mise en place des filières d'assainissement non collectif et de leur contrôle sur les communes ou les quartiers ne possédant pas de système collectif.

1) Fiche d'identité de la CAN/service assainissement

- ◆ Création : 1^{er} janvier 2000
- ◆ Nombre de communes : 29
- ◆ Superficie : 52 km²
- ◆ Longueur globale des réseaux d'assainissement : 677
- ◆ Longueur globale des réseaux d'eaux pluviales (hors unitaire):(Amuré, Arçais, Epannes, Niort, Saint Rémy, Sciecq et Vouillé.)
- ◆ Nombre de station d'épuration (STEP) : 15
- ◆ Nombre d'abonnés desservis par le réseau collectif : 42 978

En tant qu'EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'Agglomération Niortaise assure la compétence assainissement pour les 29 communes la composant. Parmi elles, 17 communes bénéficient d'assainissement collectif (total ou partiel) ; sur les autres communes les eaux usées sont traitées dans des filières d'assainissement autonome.

2) Qu'est-ce que l'assainissement ?

La communauté d'Agglomération de Niort assure la compétence « assainissement » pour les 29 communes qui la composent (*Aiffres, Amuré, Arçais, Bessines, Le Bourdet, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prière, Prin-Deyrançon, La Rochénard, St Gelais, St Georges de Rex, St Hilaire la Palud, St Maxire, St Rémy, Sansais, Sciecq, Thorigny, Usseau, Vallans, Le Vanneau, Villiers en Plaine et Vouillé*).

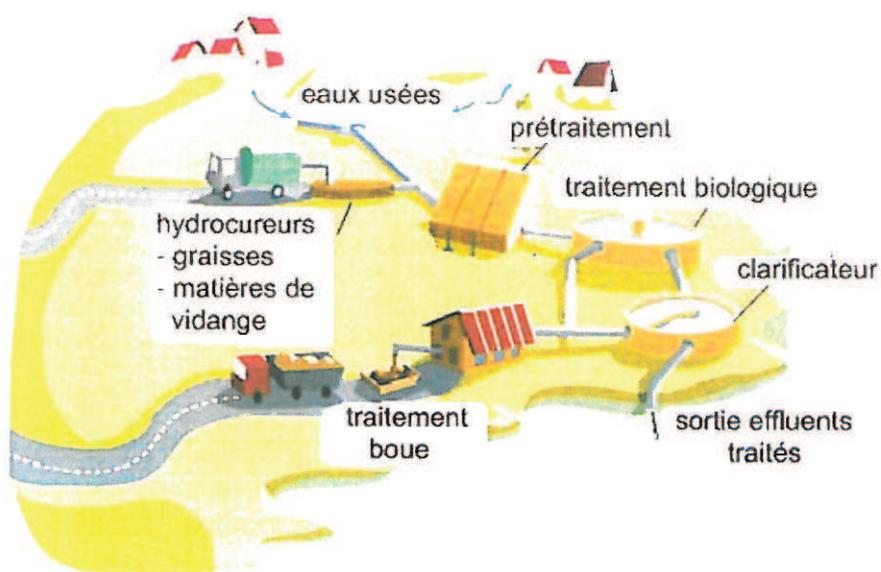


Pour nos besoins quotidiens (douches, WC, lave-linge, vaisselle...), nous produisons tous des eaux usées qui doivent être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 prévoit une obligation générale d'assainissement sur le territoire de chaque commune.

Le plan de zonage de l'assainissement répartit les foyers du territoire en 2 types d'assainissement, collectif et non collectif.

- ♦ **L'assainissement collectif** consiste en la réalisation des collecteurs d'eaux usées et de branchements pour chaque propriété ; les eaux usées sont ensuite traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées en rivière.

L'assainissement collectif est privilégié en zone urbaine ; en zone rurale, l'assainissement collectif n'est réalisé que si l'assainissement autonome est impossible (exiguïté des terrains, inadaptation des sols...)



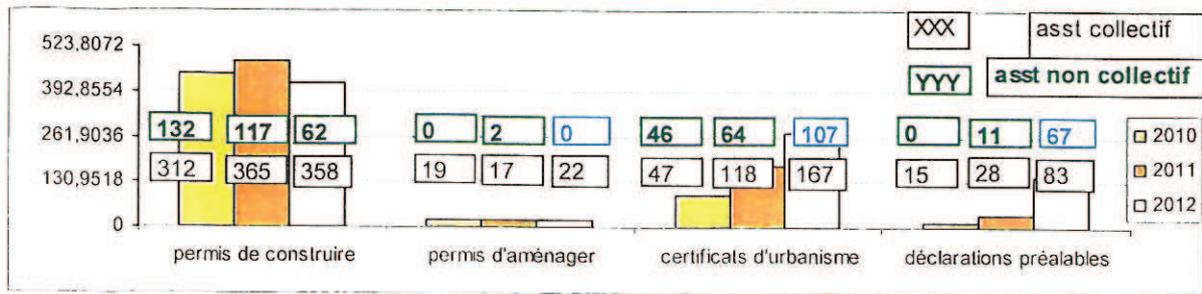
Dans le cadre de marchés de travaux, 696 nouveaux branchements ont été réalisés, soit une centaine de plus qu'en 2011.

Les extensions de réseau d'eaux usées représentent 10260 mètres, essentiellement sur les communes de Epannes, Frontenay Rohan Rohan, Amuré, Arçais, Bessines, les renouvellements de réseau ont repris (750 ml en 2012, contre moins de 100 mètres l'année précédente). Ont également été réalisés 1600 mètres de réseaux de refoulement, en liaison avec la mise en service de nouvelles zones de desserte. La longueur totale des réseaux est passée de 665 km à 677,5 km (soit 63,4 abonnés par km, contre 63,5 en 2010).



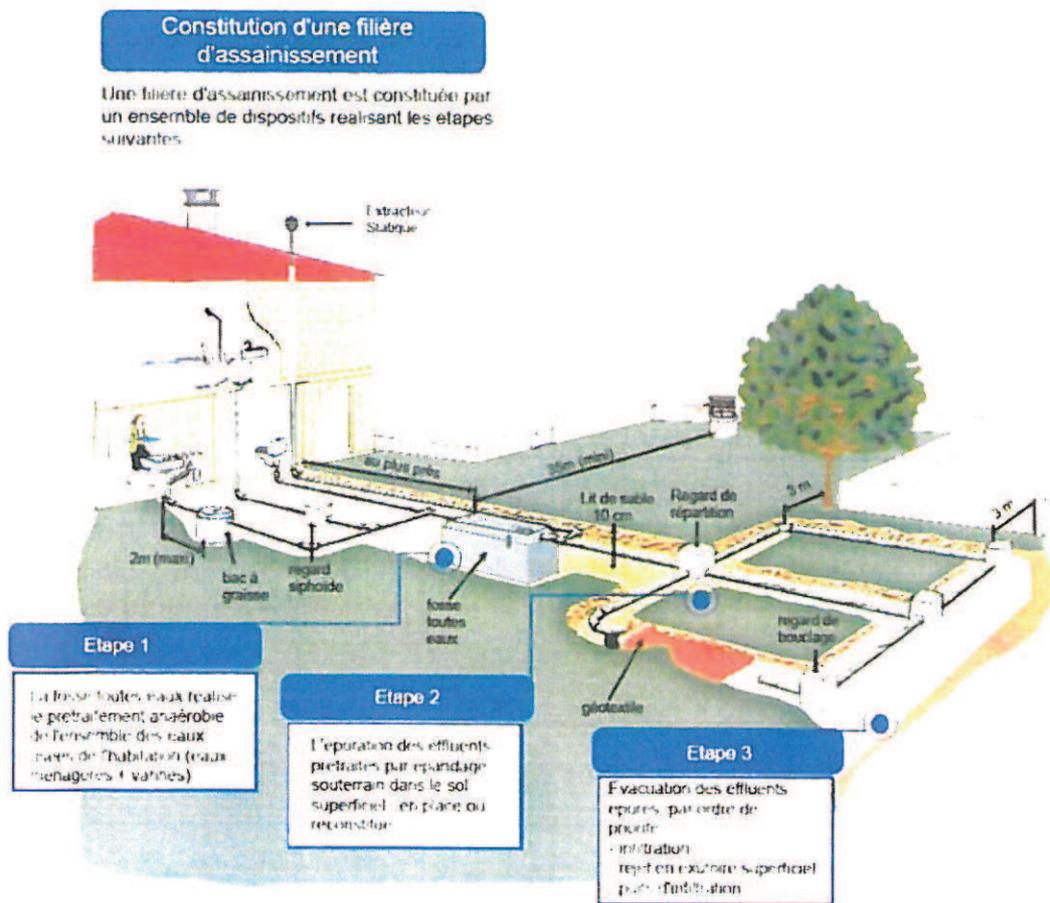
Les agents du service ont étudié 358 permis de construire, 167 certificats d'urbanisme, 83 déclarations préalables et 22 permis d'aménager dans le cadre de l'instruction des

dossiers d'urbanisme en assainissement collectif, soit une nette hausse par rapport à 2011 (sauf pour les permis de construire).



Ils ont vérifié la conformité du raccordement de 1384 branchements au réseau collectif (1244 en 2011).

- ♦ **L'assainissement autonome** (ou non collectif) est à la charge du particulier qui doit installer dans sa propriété un équipement adapté, à savoir en général une fosse toutes eaux (dispositif de pré traitement), un filtre à sable ou des tranchées drainantes (dispositif de traitement).



Pour l'assainissement autonome, les missions de la régie consistent à contrôler les installations neuves et existantes, et à conseiller les particuliers sur les installations.

Plusieurs modifications de la réglementation (arrêtés du 7 septembre 2009 7 mars et 27 avril 2012, loi Grenelle II, agrément de nombreuses filières d'assainissement non collectif nouvelles) ont un impact sur l'activité de la cellule.

Ils ont procédé à l'étude de 67 dossiers de permis de construire et réhabilitation d'assainissement non collectif (nette baisse par rapport à 2011), 107 certificats d'urbanisme (nette hausse par rapport à 2011). Ils ont contrôlé 748 installations d'assainissement autonome existantes (511 en 2011), dont 142 dans le cadre de ventes d'immeubles (165 en 2011). Ils ont également réalisé 135 études (175 en 2011) et contrôlé la réalisation de 62 installations neuves.

	diagnostics globaux	diagnostics vente	total diagnostics	Etudes
2010	258	68	326	132
2011	346	165	511	175
2012	606	142	748	135

Le nombre de diagnostics programmé par le service a été accru de façon significative afin de respecter au mieux la date limite fixée au 31 décembre 2012 pour leur réalisation.

Le nombre d'études a diminué pour 2 motifs essentiels :

- baisse du nombre des permis de construire
- demande des particuliers de mise en œuvre de filières agréées, pour lesquelles le SPANC ne réalise pas les études.

3) Les responsabilités de la collectivité et du particulier

La collectivité :

Dans chaque commune de l'agglomération, la CAN est responsable de l'assainissement. Pour les zones relevant de l'assainissement collectif, elle finance les réseaux, la partie publique des branchements, les stations d'épuration ainsi que le fonctionnement du service.

Pour les zones relevant de l'assainissement autonome, elle donne son avis sur les filières de traitement à mettre en place, assure leur contrôle ainsi de leur entretien.

Le particulier :

En cas d'assainissement collectif : il doit se raccorder dans le 2 ans suivant la création du réseau et s'acquitter de la redevance assainissement.

En cas d'assainissement autonome, le particulier doit posséder un dispositif d'assainissement en bon état de fonctionnement qui doit être entretenu régulièrement (vidange tous les 4 ans préconisée).

4) L'organisation du service assainissement de la CAN

Moyens humains

Le service assainissement de la CAN comprend une soixantaine d'agents qui gère l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Le service se répartit en plusieurs cellules :

- ♦ **UNE DIRECTION** qui assure la coordination générale des activités du service, établissent et suivent le budget, s'occupent plus directement des dossiers concernant les nouvelles stations d'épuration, des schémas ; études et zonages d'assainissement ainsi que des projets stratégiques et des études prospectives.

- ◆ **UNE CELLULE PROJETS ET TRAVAUX** chargée de l'établissement des plans, des projets, dossiers de consultation et de la surveillance des travaux confiés aux entreprises, ainsi que de la conformité des raccordements aux réseaux collectifs, de la définition et du contrôle des filières d'assainissement autonomes et des dossiers d'urbanisme, des demandes de travaux/demandes de renseignements (liés aux travaux des différents concessionnaires).
- ◆ **UNE CELLULE ADMINISTRATIVE** assurant le secrétariat du service, la comptabilité, la gestion des abonnés, la facturation de la redevance d'assainissement, la gestion de l'assainissement non collectif, la facturation des branchements et de la PFAC (participation financière à l'assainissement collectif), le suivi des conventions de rejets, subventions, sinistres et contentieux, l'instruction des demandes notariales.
- ◆ **UNE CELLULE D'EXPLOITATION** des équipements (stations d'épuration et réseaux). Elle est installée sur le site de la nouvelle station d'épuration de Niort. Elle entretient 15 stations d'épuration dont la capacité varie entre 60 et 80 000 EH (Equivalent-Habitants). Elle exploite 171 postes de pompage relevant les eaux dans les points bas, un linéaire de réseaux d'eaux usées de plus de 670 km, ainsi que 217 km de réseaux d'eaux pluviales à Niort, Arçais, Sciecq, Epannes, Saint Rémy et Vouillé.

Le personnel d'exploitation procède aux dépannages, réparations, surveillance, analyses des eaux des stations d'épuration et postes de pompage, et au renouvellement du matériel et équipements (exemples : Modification du poste d'entrée de la station d'épuration d'Aiffres, télégestion et supervision).

Les électromécaniciens ont procédé à plus de 900 interventions au total (dont 368 pour Niort, hors station d'épuration de Goillard), soit une hausse significative sur Niort (60%), ainsi qu'au renouvellement d'équipements sur 13 postes de refoulement, dont 12 en régie. Ils ont également équipé 14 postes en télégestion et continué à développer la mise en œuvre de systèmes « radio » en remplacement des liaisons téléphoniques (sur Niort et Frontenay Rohan Rohan).

Les équipes d'égoutiers ont effectué des campagnes de curage préventif sur 58 km de réseau (66 en 2011), 548 interventions de débouchage (réseaux, branchements), la vidange régulière des sabliers et ouvrages, l'entretien des ouvrages pluviaux et bouches avaloirs (plus de 4 200, 1 à 2 fois par an).

Un à 2 agents réalisent également l'entretien des espaces verts (stations d'épuration, postes de refoulement, bassins d'orage).



Une astreinte composée d'un cadre, d'un électromécanicien et de deux égoutiers a assuré 354 heures d'interventions en dehors des horaires de travail, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés. La baisse constatée en 2011 se poursuit pour les interventions des électromécaniciens (-14% en 2011 et 2012), suite à une

analyse des « points noirs », suivie de renouvellement et interventions préventives ciblées.

Les moyens techniques du service :

Pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages, le service dispose de :

- 5 poids lourds pour aspiration et hydrocurage



- 2 camions benne
- Des fourgons d'intervention pour les électromécaniciens, les serruriers et les équipes d'exploitation des stations.
- Un système d'hydrocurage léger sur remorque
- 13 véhicules légers pour les déplacements liés à l'activité du service
- Une caméra d'inspection et d'enregistrement vidéo (permettant des inspections du diamètre 200 à 600) ainsi qu'un véhicule adapté pour ces interventions et une caméra d'inspection des branchements.



Les réparations, les remplacements de pompes et divers matériels ainsi que les travaux de serrurerie sont effectués, en général, à l'atelier de la station d'épuration de Niort, ou par des entreprises locales.

5) Les stations d'épurations d'épuration de la CAN

(c. f annexe 2 et 3)

Actuellement, le service assainissement de la CAN exploite 15 stations d'épuration toutes gérées en régie. Leur capacité varie entre 60 et 80.000 EH (Equivalent-Habitant).

L'objectif d'une station d'épuration

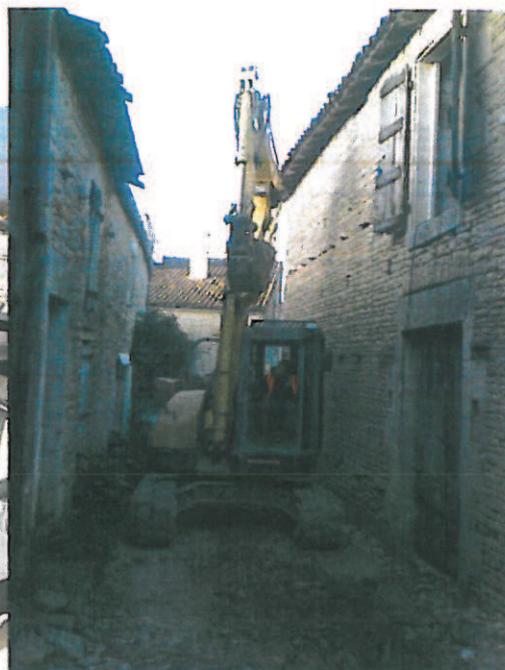
Une station d'épuration sert à purifier les eaux que nous utilisons puis rejetons et qui sont chargées de toutes sortes de pollutions (organique, azotée, phosphorée...). Ces eaux usées comprennent d'une part l'eau rejetée quotidiennement par les usagers (eaux domestiques) mais aussi les eaux résiduelles des usines, entreprises, commerces... et d'autre part les eaux usées et pluviales collectées dans les réseaux unitaires.

De nouvelles stations d'épuration à Niort, Frontenay-Rohan-Rohan, St Gelais, Saint Maxire, Arçais etc.

Les nouvelles normes européennes de rejet des eaux usées ont conduit la collectivité à construire de nouvelles stations d'épuration plus performantes dans l'élimination de l'azote et du phosphore en partie responsables de la prolifération d'algues dans les rivières (Sèvres Niortaise, Guirande...). C'est le cas par exemple de la station d'épuration de Niort, qui était en fonctionnement depuis 1963 au quai Métayer, et ne pouvait, pour des raisons techniques répondre aux nouvelles normes de rejet. C'est donc dans un souci de protection de son environnement que la CAN a décidé de lancer d'importants programmes de travaux d'assainissement sur les communes de Niort, Frontenay-Rohan-Rohan, Chauray, Echiré et St Gelais. De même, les communes de St Maxire et Arçais sont situées en zones sensibles (périmètre de protection de captage pour St Maxire, Marais Poitevin pour Arçais) ; leur assainissement (STEP, réseaux) est également une priorité.

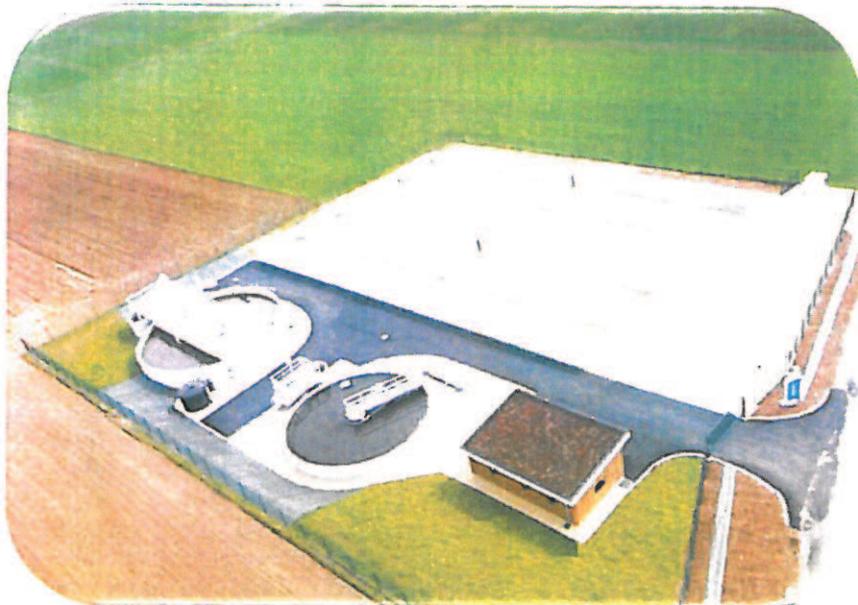


Chantier STEP Le Vendier (Arçais)



pose réseau assainissement bourg

La station d'épuration des champs de la Croix (Saint Maxire) a été mise en service en juillet 2012 et inaugurée en avril 2013 ; à terme, elle traitera également les eaux usées de la commune de Villiers en Plaine.



STEP Les Champs de la Croix (St Maxire)

Le montant des investissements consacrés aux réseaux, stations et bassin de stockage s'est élevé à **8.9 M€ TTC**. Le service Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces travaux.

6) Le développement durable à l'échelle du service assainissement **(DD A7)**

De part sa fonction, le service assainissement de la CAN est un acteur direct qui a pour objectif la préservation de l'environnement.

Le service assainissement de la CAN adapte au mieux les méthodes de traitement des eaux usées de façon locale et donne une priorité aux méthodes biologiques (et non chimique lorsque cela est possible). La qualité des cours d'eau et des rejets de STEP est suivie régulièrement par auto-contrôle, et prestations de vérification externalisées.

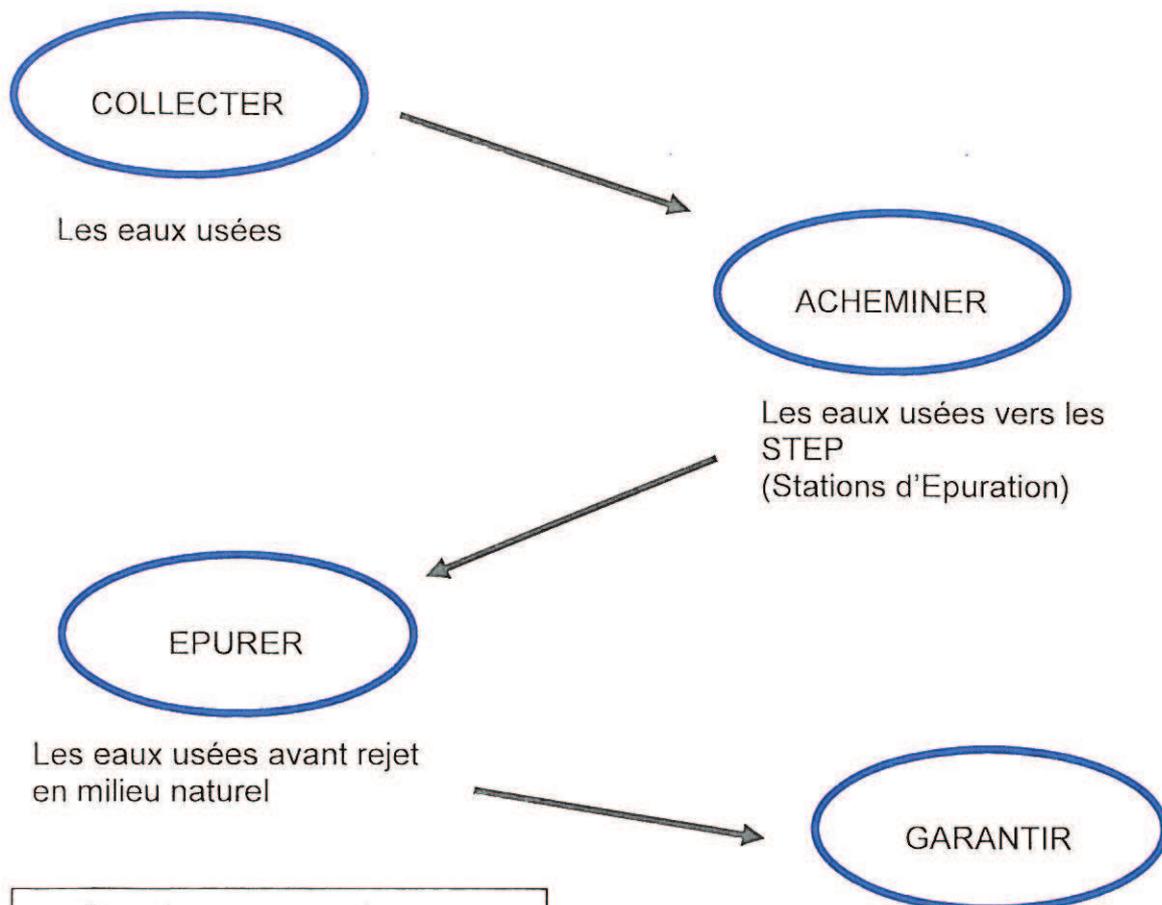
Le traitement de l'azote et du phosphore est systématique pour limiter les risques d'eutrophisation. Plusieurs rapports annuels sont édités sur les activités et les services de la chaîne d'assainissement de la CAN. Les bilans font l'objet de délibérations ainsi que les données et indicateurs qui sont consultables par le grand public sur le site Internet de la CAN.

En plus des services conventionnels liés à ses missions, le service assainissement investit et prend d'ores et déjà des mesures pour limiter sa consommation d'énergie, pour valoriser les déchets et sensibiliser le grand public quant à la préservation de la qualité des cours d'eau et à l'importance de l'assainissement.

Le présent rapport comporte les informations à propos des actions sur le fonctionnement, les réseaux ainsi que les investissements, la sensibilisation et les services menés par la CAN en faveur d'un développement durable, tous ces points seront indiqués par l'indice ^(DD A7) et sont détaillés dans l'annexe **A7 Indicateur de développement durable**.

Service Assainissement

Ses missions



- ◆ Branchements au réseau
- ◆ Contrôles
- ◆ Plans réseaux
- ◆ Travaux
- ◆ Entretien du réseau
- ◆ Diagnostic
- ◆ Maintenance et entretien des postes de relèvement
- ◆ Maintenance et entretien des STEP
- ◆ Suivi qualité épuratoire
- ◆ Mise en place et suivi conventions de rejet

B) La chaîne d'assainissement des eaux usées : éléments techniques

1) Les caractéristiques principales des équipements gérés

a) Les réseaux collectifs de collecte des eaux usées

La Communauté d'Agglomération de Niort assure en régie directe la collecte et le traitement des eaux d'origine domestique ou industrielle de 17 communes où un réseau d'assainissement existe (Aiffres, Arçais, Bessines, Chauray, Coulon, Echiré, Frontenay Rohan Rohan, Magné, Mauzé sur le Mignon, Niort, Saint-Gelais, Saint Hilaire La Palud, Saint Maxire, Saint-Rémy, Sansais, Sciecq et Vouillé) par l'intermédiaire de réseaux collectifs de 2 types :

- ♦ **Le réseau unitaire** appelé communément « tout à l'égout » : cet ancien type de réseau reçoit indistinctement les eaux usées et pluviales mais en période de pluie de système possède l'inconvénient de surcharger hydrauliquement les stations d'épuration et de rendre plus délicates les opérations de traitement des eaux usées car il diminue la charge organique. Ce type de réseau existe sur le bassin centre ville de Niort et sur les communes de Mauzé et Aiffres.
- ♦ **Le réseau séparatif** : il s'agit de 2 réseaux posés en parallèle, le 1^{er} reçoit les eaux usées qui sont dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées, le 2nd accueille les eaux pluviales qui sont directement déversées dans les rivières sauf sur certains sites sensibles où les 1^{ères} eaux de pluie vont en station d'épuration car elles sont chargées en hydrocarbures et autres polluants (bassin de pollution implantés sur certains secteurs sensibles, bassin du Lambon à Niort par exemple).

Cette formule est très développée depuis plus d'une trentaine d'années car ce procédé rend plus facile les opérations de traitement des eaux usées. Actuellement, tous les nouveaux systèmes d'assainissement collectifs mis en place sont réalisés en réseau séparatif. La plupart des communes de la CAN sont équipées en réseau séparatif.

Le service en régie (ou par l'intervention d'une entreprise externe) examine et réalise des diagnostics des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales pour un suivi régulier et une maintenance ciblée dans un objectif de gestion à long terme ^(DD A7)

Actuellement plus de 7.000.000 m³ d'eaux usées sont collectées grâce à une longueur globale de plus de 670 km de réseaux collectifs (hors branchements) qui se répartissent de la façon suivante entre les communes de l'agglomération :

LONGUEUR GLOBALE DES RESEAUX COLLECTIFS (en Km)

COMMUNES	2002	2008	2009	2011			Conformité Collecte	2012		
				Collecte	Refoulement	Total		Collecte	Refoulement	Total
Aiffres	22,2	33.5	33.5	29,4	4.5	33.9		29,4	4,5	33,9
Amuré								1,2		1,2
Arçais	1	1,6	1.6	5,3	2,7	8		6,35	2,7	9,05
Bessines	3,4	15.2	15.2	10	5.2	15.2		10,75	5,4	16,15
Chauray	36	51.2	52	44.5	7.9	52.4		44,55	7,9	52,45
Coulon	6,5	6,75	7	7	Inclus	7		7	Inclus	7
Echiré	11	17.6	20.1	17.8	3.2	21		17,8	3,2	21
Epannes				0.9	0.2			5,48	0,8	6,28
Frontenay Rohan Rohan	15	16.5	18.5	15.6	6	21.6		17,75	6,75	24,5
Magné	14,4	35.1	35.1	26.8	8.3	35.1		26,8	8,3	35,1
Mauzé sur le Mignon	17	30.9	30.9	29.4	1.5	30.9		29,45	1,5	30,95
Niort Séparatif Unitaire	419	338.5	339.9	306.7	34.5	341.2		307,05	34,55	341,6
St-Gelais	9		17.5	12.8	5.5	18.3		12,8	5,5	18,3
St-Hilaire la Palud	7	14.2	14.2	11.6	2.6	14.2		11,6	2,6	14,2
St-Maxire		0	1.9	7.4	5.4	12.8		7,45	5,4	12,85
St-Rémy	2,5	12.9	12.9	9.7	3.2	12.9		9,7	3,2	12,9
Sansais	0.95	2	2	2		2		2		2
Sciecq		5.95	5.95	4.05	1.9	5.95		4,05	1,9	5,95
Vouillé	18	32.2	32.2	25.8	6.4	32.2		25,8	6,4	32,2
Total :	582,95	624.4	640.45	568.7	99	666.7		576,98	100,6	677,58

* Valeurs réévaluées informatiquement en 2009.

L'entretien des réseaux d'assainissement est assuré par les agents de salubrité du service (ou égoutiers) qui procèdent à diverses interventions pour débouchage des branchements et réseaux (548 interventions en 2012, 424 en 2011, 525 en 2010). Ils ont procédé par ailleurs au curage d'entretien préventif de 58 km de réseaux (66 km en 2010 et 2011, 38 km en 2009, 20 km en 2008), en divers endroits). Enfin, ils ont également effectué l'entretien régulier des sabliers et des bassins de décantation, dégrillages, poste de pompage, ouvrages des stations d'épuration.

Ils ont également réalisé des passages caméra sur plus de 13 km de réseau, afin de connaître l'état des réseaux et les besoins de renouvellement, réparations.

Ceci représente 4261 jours-hommes (4120 en 2011, 3980 en 2010, 3704 en 2009) et 888 jours véhicules (1041 en 2011, 1258 en 2009, 1204 en 2008).

Ils ont effectué 152 heures (160 en 2011, 175 en 2010, 170 en 2009) d'interventions en astreinte.

L'entretien des espaces verts (102 sites) a représenté 186 jours de travail (179 en 2011, 149 en 2010 et 122 en 2009), auxquels s'ajoutent 21 448 € de prestations réalisées par EIVE (27 133 en 2011, 28 370 en 2010, 15018 en 2009). Le service privilégie au maximum les interventions en régie, afin de limiter les coûts des prestataires extérieurs.

b) Le système d'épuration des eaux

• Type et capacité des principales stations d'épuration

Les eaux usées collectées à travers le réseau d'assainissement (séparatif et unitaire) sont dirigées vers les stations d'épuration gérées par la CAN dont les principales présentent les capacités suivantes :

DESIGNATION STATION	DATE DE MISE EN SERVICE	TYPE D'EPURATION	MILIEU RECEPTEUR	CAPACITE EN EH (1)	p204.3	p205.3	p206.3
					Equipements épuration	Performance ouvrage	Boues
					Conformité aux Prescriptions 3 Juin 94/2 Mai 2006		
Arçais	2004	Boues activées	Fossé	150	Sans objet		100%
Aiffres	1988	Boues activées	La Guirande	4200			«
Coulon	1979	Boues activées	La Sèvre Niortaise	1660			«
Coulon – la roche avane		Décanteur – Digesteur + épandage			Sans objet		«
Frontenay-Rohan-Rohan	2009	Boues activées	Guirande	5800			«
Magné	1995	Boues activées	La Sèvre Niortaise	3600			«
Mauzé sur Le Mignon	1992	Boues activées	Le Mignon	3500			«
Niort Gollard	2006	Boues activées	La Sèvre Niortaise	80000			«
Niort (La Tranchée)	1992	Boues activées	Ruisseau du Puits des filles	300	Sans objet		«
Saint Gelais (Pelle Chat)	2011	Boues activées	La Sèvre Niortaise	24000			«
St Gelais Buisson Martin	2004	Filtre à sable	Fossé	180	Sans objet		«
Saint Gelais – Poligny	1975	Boues activées	Infiltration	60	Sans objet		«
Saint Hilaire La Palud	1980	Lagune	La Grande Rigole (canal)	1000	Sans objet		«
Saint Hilaire la Palud (La Névoire)	2007	Boues activées	fossé	180	Sans objet		«
Saint Maxire	2012	Boues activées	Sèvre Niortaise	2800			

(1) La capacité d'une station d'épuration est définie en Equivalent-Habitant (EH), c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

Les conformités p 203.3, p 204.3, p 205.3 doivent être déterminées par la police de l'eau : éléments non transmis par les services concernés.

Les réseaux des communes de Bessines, Saint Rémy, Sciecq et Vouillé sont raccordés pour le traitement sur la station d'épuration de Niort (GOILARD). Le quartier de La GARETTE à Sansais est raccordé sur la station d'épuration de Magné. Les réseaux des communes de Chauray et Echiré sont raccordés à la station d'épuration de Saint Gelais (Pelle Chat)

• Bilans épuratoires sommaires des principales stations d'épuration

(c.f annexe 4)

Les rendements épuratoires entre l'entrée et la sortie des stations sont, en moyenne, les suivants

Année 2012

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step >2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5 éliminé
Aiffres	4200	3600 – charge = 3000 à 4000	95.3	98.7	98.1	87.1	85.3	100 %		2.41
Arçais	150	120	95.4	99.6	98.1	96.8 (NTK)	25.6	100 %		5.29
Coulon (réel)	1660	1125 – charge=1100 à 1500	94	97.6	94.6	78.6 (NTK)	62.1	100 %		1.69
Frontenay RR	1500	2400 – charge=1200 à 1600	95.1	99	97.8	93.2	94.1	91 %	Défauts : 1 DCO 2 Phosphore 1 Azote	4.99
Magné	3600	2700 – charge=1500 à 3400 ?	94.6	98.7	97.5	96.6	92.9	100 %		3.09
Mauzé sur Le Mignon	3500	2000 – charge=1500 à 2200	95.2	98.1	97.1	64.1	66.7	100 %		2.39
Niort (Goillard)	80000	57750	93.7	98.1	96.4	87.2	90.1	94 %	Défauts : 1 DBO 3 DCO 6 Azote 3 MES 10 Phosphore	2.39
Niort (Tranchée)	283	120	94.7	98.8	97.5	64.6	44	100 %		3.83
Saint Gelais (Pelle chat)	24000	8000	96	99.2	97.8	90.8	94.8	100 %		2.86
Saint Gelais Buisson Martin	180	80						1 bilan 24h realise en 2011		0
Saint Gelais - Poligny	60	20						100 %		2.15
Saint Hilaire La Palud (bourg)	1000	1000 – charge = 900 à 1200	90.2	95.8	88.7	53.1	52	100 %		0.57
Saint Hilaire La Palud (Névoire)	150	100	94.8	99	98.5	95.1 (NTK)	29.4	100 %		5.28
Saint Maxire	2800									77

La station d'épuration de Pelle Chat a fonctionné en année pleine, avec un traitement très performant de l'azote et du phosphore.

Les consommations énergétiques sont en cours d'optimisation.

La station d'épuration de Saint Maxire vient d'être mise en service. Le très faible débit moyen journalier traité (15m³) ne permet pas d'avoir des résultats significatifs en termes de qualité.

La poursuite de l'optimisation des coûts de fonctionnement (électricité, mais également polymères cationiques) a permis de réduire les consommations assez significativement sur la station d'épuration de Goilard.

Les stations d'épuration d'Aiffres, Coulon, Mauzé sur le Mignon, Magné et Saint Hilaire ont été en surcharge hydraulique une partie de l'année. Ceci n'a pas perturbé leur fonctionnement, hormis pour le mois de décembre où la pluviométrie exceptionnelle (190 mm) a eu des conséquences localement.

Par ailleurs, une partie des eaux n'est pas traitée sur ces stations d'épuration. Des déversements ont été mesurés (cf. p22) ; ils sont parfois très importants en période pluvieuse et de crue (impact environnemental moindre).

Année 2011

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step >2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5 éliminé
Aiffres	4200	3600 – charge = 3000 à 4000	96.1	99.0	97.7	85.7	82.9	97.5 %	1 défaut Azote	1.90
Arçais	150	120						1 bilan 24h réalisé en 2010		
Chauray (janvier- avril)	4500	5000 – charge = 4500 à 5500	87.7	91.8	88.7			44 %	2 défauts : DBO 2 défauts : MES	0.81
Coulon (réel)	1660	1125 – charge=1100 à 1500	93.7	97.7	93.5	78,4 (NTK)	69.7	100 %		2.25
Echiré (janvier à avril)	4330	1800 – charge=2000 à 2600	95.2	98.2	97.1			100%		1.80
Frontenay RR	1500	2400 – charge=1200 à 1600	96.1	98.9	97.2	89.3	93.2	98.1 %	1 défaut Azote	5,17
Magné	3600	2700 – charge=1500 à 3400 ?	95.3	99.0	97.7	89.0	89.1	97.7 %	1 défaut : Phosphore	3,88
Mauzé sur Le Mignon	3500	2000 – charge=1500 à 2200	92,5	97,8	95,6	88,3	90,2	90 %	1 défaut : DBO 1 défaut : DCO 1 défaut : MES 1 défaut : Azote	2,21
Niort (Goillard)	80000	57750	94.5	98,1	96.4	84.4	92	97 %	13 défauts: Azote 1 défaut : Phosphore	2.50
Niort (Tranchée)	283	120						1 bilan 24h réalisé en 2010		
Saint Gelais (Pelle chat)	24000	8000	96	99.1	97.4	85.2	50.3	86.1 %	1 défaut : DCO 1 défaut : Azote 8 défaut : Phosphore	2.96
Saint Gelais (bourg) (janvier à avril)	700	1200						2 bilans 24h/ an (1000EH<step< 2000EH)		
Saint Gelais Buisson Martin	180	80	87.6	95.8	44.8	20.2	25.5	1 bilan 24h réalisé en 2010		0
Saint Gelais - Poligny	60	20						1 bilan 24h réalisé en 2010		
Saint Hilaire La Palud (bourg)	1000	1000 – charge = 900 à 1200	83.1	92.3	78.6	77.4	63.0	2 bilans 24h/an (1000EH<step< 2000 EH) 100%		0,57
Saint Hilaire La Palud (Névoire)	150	100						1 bilan 24h réalisé en 2010		

La station d'épuration de Saint Gelais (Pelle Chat) a été mise en service : le traitement de l'azote est très performant, celui de phosphore a été mis en route en milieu d'été 2011. Les consommations énergétiques ont nettement augmenté pour cette nouvelle station d'épuration, car elle est loin d'atteindre sa capacité nominale (et donc l'optimal de rendement).

Après sa mise en service courant 2010, le traitement du phosphore a fonctionné de façon satisfaisante toute l'année à La Vergnée (Frontenay Rohan-Rohan). Les consommations énergétiques restent élevées (même cause que Pelle Chat)

Une « année sèche » et une réorganisation du traitement des boues à Goilard ont permis de nettement réduire la consommation énergétique, tout en maintenant la qualité du traitement. A noter que l'arrêt successif des 2 bassins biologiques (remplacement des diffuseurs fines bulles), pendant chacun plus de 2 semaines, n'a pas eu de conséquence sur le respect des rendements épuratoires.

Malgré les dépassements hydrauliques fréquents sur les stations de Coulon et Saint Hilaire et assez réguliers à Aiffres, Arçais et Mauzé sur le Mignon, les résultats de traitement de ces stations sont de très bon à excellents.

Année 2010

Désignation STATION	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	DCO en %	DBO5 en %	MES en %	Azote (NGL) en %	Phosphore en %	Taux de conformité des bilans 24h Step >2000 EH	Observation	Ratio de consommation énergétique en KW/kg DBO5 éliminé
Aiffres	4200	3600 – charge = 3000 à 4000	95,9	98,1	98,3	79,0	81,6	97 5 %	1 défaut Azote	2,06
Arçais	150	120	95,1	95,6	88,8	85,6 (NTK)	32,2	1 bilan 24h/2 ans (step< 500 EH) 100%		0,78
Chauray	4500	5000 – charge = 4500 à 5500	86,6	94,4	90,4	37,1 (NTK)	37,0	85 %	1 défaut : DCO 3 défauts : MES 2 défauts : DBO5	1,22
Coulon (réel)	1660	1125 – charge=1100 à 1500	94,4	97,0	95,1	82,0 (NTK)	65,3	97 2 %	1 défaut : MES	1,90
Echiré	4330	1800 – charge=2000 à 2600	96,0	98,9	96,7	92,6 (NTK)	42,9	100%		2,15
Frontenay RR	1500	2400 – charge=1200 à 1600	94,1	98,6	97,0	90,1	76,5	94 2 %	2 défauts : Phosphore 1 défaut Azote	5,59
Magné	3600	2700 – charge=1500 à 3400 ?	92,2	98,0	98,0	83,3	91,5	95 4 %	1 défaut DCO 1 défaut Azote	3,44
Mauzé sur Le Mignon	3500	2000 – charge=1500 à 2200	92,5	97,4	95,1	69,3	65,2	95 %	1 défaut MES 1 défaut Azote	2,88
Niort (Goillard)	80000	57750	95,3	98,3	97,1	87,0	91,3	98,7 %	6 défauts AZOTE	3,15
Niort (Tranchée)	283	120	67,5	91,4	93,3	75	25,9	1 bilan 24h/2 ans (step<500 EH) 100%		5,92
Saint Gelais (bourg)	700	1200	50,7	75,3	50,2	22,7 (NTK)	22,0	2 bilans 24h/ an (1000EH<step< 2000EH) 83%	2 défauts DBO5	0,75
Saint Gelais Buisson Martin	180	80	97,2	94,5	90,5	41,0	79,8	1 bilan 24h/2 ans (step<500 EH)		0
Saint Gelais - Poligny	60	20	95,8	94,5	90,5	41,0	79,8	1 bilan 24h/2 ans (step<500 EH) 33%	1 défaut DBO5 1 pour DCO	0,51
Saint Hilaire La Palud (bourg)	1000	1000 – charge = 900 à 1200	88,7	97,6	89	78 (NTK)	48,7	2 bilans 24h/an (1000EH<step< 2000 EH) 100%		0,52
Saint Hilaire La Palud (Névoire)	150	100	95,3	98,1	97,9	85,0	60,4	1 bilan 24h/2 ans (step<500 EH) 100 %		6,61

En 2010, on constate le maintien à un niveau élevé de la qualité du traitement de Niort, alors que le volume d'eau traité reste très élevé (environ 6 Mm³).

La station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan a été mise en service : le traitement de l'azote est très performant, celui de phosphore a été mis en route en cours d'année.

Les consommations énergétiques ont nettement augmenté pour cette nouvelle station d'épuration. Elles sont également en baisse pour GOILARD.

Malgré les dépassements hydrauliques, les résultats de traitement des stations d'Aiffres, Coulon, Magné, St Hilaire la Palud (hors azote) ainsi que Mauzé sur le Mignon sont de très bon à excellents.

Le traitement des stations d'épuration de St Gelais et de Chauray est d'insuffisant à médiocre.

- ♦ *EH* : C'est la pollution théorique engendrée par un habitant. 1 Equivalent-Habitant correspond à 60 g de DBO5 ; 135 de D.C.O ; 9,9 g d'azote et 3,5 g de phosphore par jour.
- ♦ *DBO5* : Demande Biochimique en Oxygène pour 5 jours. La connaissance de cette valeur permet d'évaluer la charge polluante contenue dans l'eau usée.
- ♦ *D.C.O* : Demande Chimique en Oxygène ; cette valeur détermine la quantité globale d'oxygène nécessaire à la dégradation de la pollution.
- ♦ *M.E.S* : Matières En Suspension ; c'est la concentration en masse non soluble contenue dans un liquide
- ♦ *AZOTE* : dans les eaux usées domestiques, l'azote provient essentiellement des rejets humains physiologiques.
- ♦ *PHOSPHORE* : le phosphore des eaux usées domestiques provient des rejets physiologiques et des détergents.

Pour plus de précisions sur les termes techniques, consulter le glossaire porté en annexe.

• Evolution du débit moyen journalier (en m³ par jour)

L'évolution en moyenne des charges hydrauliques traitées sont les suivantes :

DESIGNATION STATION	2005 – année sèche	2009	2010	2011	2012
Aiffres	601	741	767	661	692
Arçais	12	80	33	20	28
Chauray	718	819	945	927**	
Coulon	282	433	476	406	496
Echiré	256	275	262	271**	
Frontenay-Rohan-Rohan	423	533	586*	475	533
Magné	288	407	418	344	508
Mauzé	326	356	406	423	473
Niort	10 826	15 907	16 525	13 783	13 915
St-Gelais	109	156	144	119**	
St Gelais Pelle Chat				1352*	1575
St-Gelais Buisson Martin	5	8	8	11	14
Saint-Gelais Poligny	Pas de mesure de débit				
St-Hilaire (bourg)	228	244	323	207	330
St-Hilaire (La Névoire)			13	10	12
St- Maxire (Les champs de la croix)					15*
Niort la Tranchée		61	73	132	81
TOTAL	14 074	20 020	20 979	17 824	18 672

Seules les données effectivement disponibles sont reportées.

- *: Mise en service nouvelle station d'épuration
- ** : arrêt STEP en cours d'année
- valeurs en rouge : dépassement charge hydraulique.

La mise en service de la métrologie a permis de comptabiliser des temps de rejets d'eaux usées significatifs :

Ils représentent :

- 25% des volumes collectés à Aiffres (jusqu'à plus de 80% en décembre 2012, avec une pluviométrie record de 190mm en un mois)
- 156 heures de déversement à Mauzé sur le Mignon (PR Bourdin)
- 360.000 m³ au quai Métayer (7% des volumes)

Au total, en 2012, 6,8 millions de m³ (6,5M m³ en 2011, 7.65M m³ en 2010, 7,3 M m³ en 2009) d'eaux usées ont été traitées dans les stations d'épuration de la CAN, soit une relative stabilité par rapport à 2011, malgré une fin d'année très pluvieuse.

c) Le poste de pompage des eaux usées

Les postes de pompage sont utilisés pour reprendre les eaux des points bas qui sont ensuite dirigées vers les stations d'épuration. Actuellement, sur les 16 communes équipées en réseaux collectifs, il existe plus de 170 postes de pompage qui sont de diverses capacités : de moins de 10 m³/heure jusqu'à 1 200 m³/heure au poste du quai Métayer à Niort.

Les postes de pompage sont visités à des cadences variables selon leur importance. Un système de télégestion, dont le poste central est situé à la station d'épuration de Niort, permet de visualiser la marche de ces postes et d'intervenir en cas de problème.

Dans un souci d'économie d'énergie, les pompes de refoulement renouvelées sont à haut rendement ^(DD A7).

d) Production et traitement des boues

Les boues désignent les sédiments résiduels issus du traitement des eaux usées des stations d'épuration. Toutes les boues extraites nécessitent un traitement avant d'être renvoyées à leur « destination finale ».

Les productions de boues, exprimées en tonnes de matières sèches (T de MS) sont les suivantes :

DESIGNATION STATION	QUANTITE DE BOUES (TMS) 2005	2009	2010	2011	2012
Aiffres	84	64	54	82,5	88.6
Arçais		0,5	2	1,4	1
Chauray	83	90	101	31**	
Coulon	21	18	21	15	19.4
Echiré	52	49	47	16**	
Frontenay-Rohan-Rohan	15	8	22	44	40
Magné	45	43,5	61	39	48
Mauzé sur Le Mignon	42	37	40	40	47
Niort (GOILARD)	1 064	1 746	1 806	1 417	1561
Saint Gelais (Pelle Chat)				90*	216
Saint –Gelais	8	5,5	5	1,8**	
Saint-Gelais (Poligny)		0,04	0,034	0,2	0.2
Saint-Hilaire (bourg)		33		54	0
Saint-Hilaire (La Névoire)		Néant	1	1.6	0.9
Saint-Gelais (Buisson Martin)		0,1	0,08	0	0.1
St-Maxire (Les champs de la croix)					0
Niort (La Tranchée)		1,2	0,6	1	0.1
TOTAL	1 414	2 096	2161	1833.5	1913

Les boues (liquides) des stations d'Aiffres, de Magné et Mauzé/le Mignon sont épandues et valorisées en agriculture. Les boues des stations d'épuration de Arçais, Coulon, sont transportées à la station d'épuration de Goilard où elles sont déshydratées par centrifugation. Les boues de la station d'épuration de Pelle Chat font l'objet d'une filière de traitement identique. Elles sont ensuite transportées à Chambon (17) ou Saint Hermine (85) au Vallon d'Arty (ou à défaut au Vallon d'Arty) où elles sont compostées avec des déchets verts, puis épandues sur des terres agricoles.

Les boues de la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan sont déshydratées et chaulées, puis épandues (2 campagnes par an).

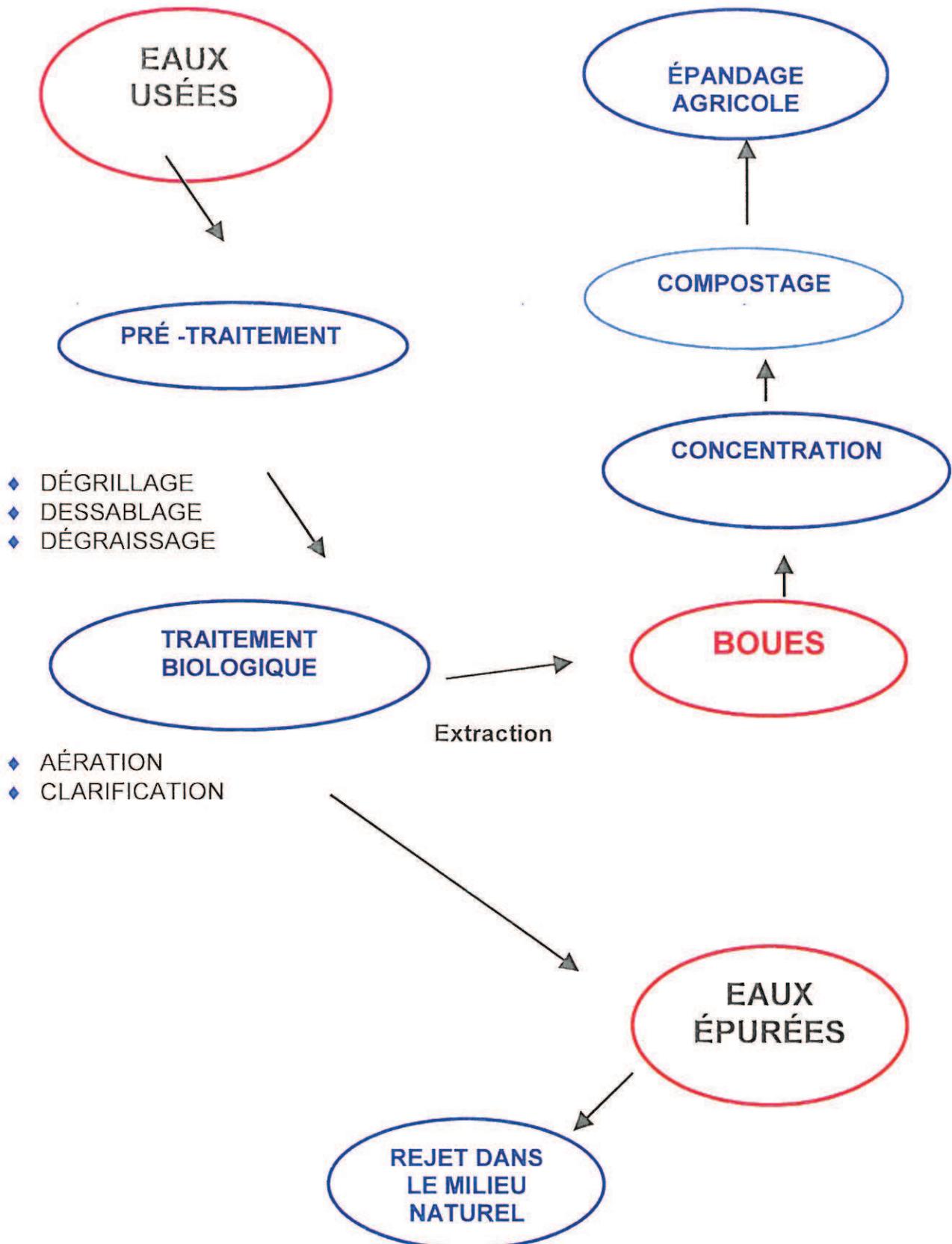
e) Autres produits

La station d'épuration de GOILARD a réceptionné et traité :

		2009	2010	2011	2012
Matière vidange (m³)	Goilard	5557	5942	5914	5309
	La Vergnée				53
	Pelle Chat				178
Graisses (m³)		1186	1242	4294	1109
Boues extérieures (m³) (autres STEP CAN)		7125	7998	1716	1039

Les apports de matières de vidange ont diminué, ceux en graisse ont nettement baissé (après une année 2011 exceptionnelle). Les arrivées de boues extérieures ont encore chuté ; en effet, les boues des stations d'épuration d'Echiré, Chauray et Saint Gelais ne viennent plus à Goilard, mais sont directement traitées sur la nouvelle station de Pelle Chat. 2012 est la première année complète.

Que deviennent les eaux usées domestiques ?



2) La population et son raccordement au réseau collectif

(c. f annexe 4)

Le nombre d'abonnés ou de foyers desservis par les réseaux collectifs et donc soumis à la redevance d'assainissement sont les suivants :

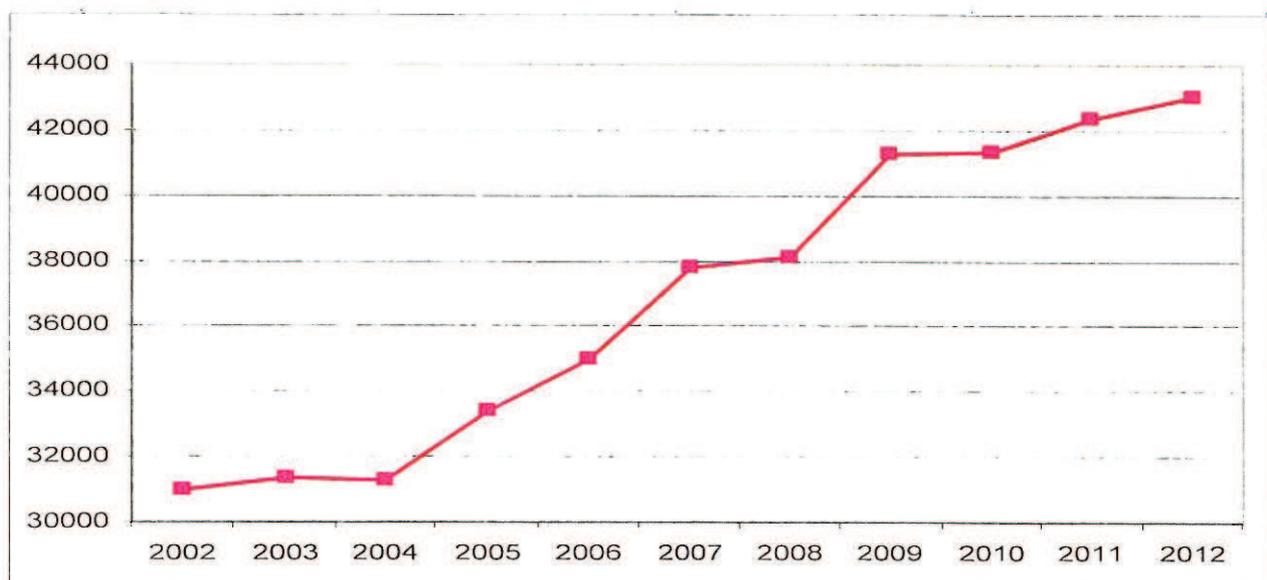
Communes	2003	2010	2011			2012		
			Abonnés	Population desservie	Taux de desserte	Abonnés	Population desservie	Taux de desserte
<i>Aiffres</i>	1 446	1893	1780	4 088	77%	1754	4 121	77%
<i>Amuré</i>	0							0%
<i>Arçais</i>	40	52	47	98	17%	47	104	17%
<i>Bessines</i>	186	455	433	1 173	72%	448	1 184	72%
<i>Chauray</i>	1 945	2620	2791	4 996	95%	2853	5 002	95%
<i>Coulon</i>	626	659	621	1 507	69%	609	1 608	69%
<i>Echiré</i>	703	966	959	2 179	64%	1004	2 226	65%
<i>Epannes</i>	0							0%
<i>Frontenay Rohan Rohan</i>	850	1069	1101	2 288	76%	1120	2 387	77%
<i>La Rochénard</i>	0							0%
<i>Le Bourdet</i>	0							0%
<i>Le Vanneau-Irleau</i>	0							0%
<i>Magné</i>	991	1130	1026	2 378	80%	1036	2 356	80%
<i>Mauzé sur le Mignon</i>	1 028	1357	1352	2 612	94%	1311	2 651	94%
<i>Niort</i>	21 850	28079	29188	57 718	95%	29591	57 754	95%
<i>Priaire</i>	0							0%
<i>Prin-Deyrancon</i>	0							0%
<i>St-Gelais</i>	427	606	612	1 283	75%	722	1 401	78%
<i>Saint Georges de Rex</i>	0							0%
<i>St-Hilaire la Palud</i>	378		612	1 127	68%	661	1 154	70%
<i>Saint Maxire</i>	0	388						0%
<i>St-Rémy</i>	111	95	398	1 005	95%	418	1 007	95%
<i>Sansais</i>	64	645	93	181	26%	92	205	26%
<i>Sciecq</i>	0	185	183	338	59%	183	354	59%
<i>Thorigny s/ le Mignon</i>	0							0%
<i>Usseau</i>	0							0%
<i>Vallans</i>	0							0%
<i>Villiers en Plaine</i>	0							0%
<i>Vouillé</i>	640	1122	1132	2 587	78%	1148	2 629	79%
Total	31351	41321	42328	85 558	81%	42 997	86 143	81%

Le taux de desserte est calculé en divisant le nombre d'habitants desservis par un réseau public par le nombre d'habitants de la commune.

Il n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 Mai 2007, car nous ne disposons pas du total d'habitants en zone d'assainissement collectif. En conséquence, le taux de desserte affiché ici est inférieur à celui prescrit par l'arrêté (p 201.1)

Le service réalise quotidiennement des contrôles de raccordement sur l'assainissement collectif, et transmet une fois par an, aux communes, la liste des usagers dont l'assainissement collectif n'est pas conforme. ^(DD A7)

Evolution des nombres d'abonnés



Il existe par ailleurs 14 autorisations de déversement de rejets industriels (10 en 2011), 15 en cours d'instruction.

3) L'assainissement non collectif

Présentation générale :

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 rappelle l'obligation générale d'assainissement sur tout le territoire de chaque commune.

Or, si l'assainissement collectif reste la solution la plus efficace et la plus fiable pour les zones d'habitat dense, cette efficacité est contestable d'un point de vue financier et en raison d'une élimination moindre de la pollution pour les zones d'habitat plus diffus. L'assainissement non collectif est donc considéré comme une solution technique fiable et économiquement acceptable par la collectivité.

L'article L.2224-8 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) impose aux communes, ou à l'EPCI lorsqu'a eu lieu un transfert de compétences, de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces prestations devaient être mises en œuvre avant le 31 décembre 2005 par la création d'un

SPANC (échéance reportée à 2012 pour les collectivités n'ayant pas créé le SPANC au 31/12/05): Service Public d'Assainissement Non Collectif qui effectue pour :

- ◆ les ouvrages neufs : les contrôles de conception et de bonne exécution
- ◆ Les ouvrages existants : les contrôles de diagnostic, de bon fonctionnement et facultativement l'entretien

Le zonage d'assainissement doit être réalisé sur l'ensemble des communes et soumis à enquête publique. Il s'agit de cartographier les zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome en fonction des contraintes environnementales, de qualité des sols, d'espace disponible et de faisabilité technique et financière.

L'état d'avancement sur la CAN

Le service a été créé au 1^{er} janvier 2005, cependant une partie des activités était réalisée depuis 2001. L'ensemble des compétences obligatoires a été prise, aucune compétence facultative n'a été prise (réalisation de l'entretien, des travaux de réhabilitation).

Les plans de zonages d'assainissement des 29 communes ont été soumis à l'enquête publique entre 1999 et 2009.

La révision du zonage d'assainissement de Niort est en cours, en particulier pour la prise en compte de l'arrêté préfectoral relatif aux périmètres de protection des captages du Vivier, Gaschet 1 et 3.

communes	Dates d'enquête	Révision zonage	Nombre de foyers connus ou estimés en ANC (D 301.0)	2011			2012		
				Diagnostics réalisés	Dont réhabilitations urgentes	Taux ANC hors neuf conforme	Diagnostics réalisés	Dont réhabilitations urgentes	Taux ANC hors neuf conforme
Aiffres	1999	non	525	5	2		8	4	0%
Amuré	31.01/03.03.05	non	150	7	2		2	0	0%
Arçais	01 au 31.03.05	non	235	8	5		5	4	0%
Bessines	01 au 31.03.05	non	170	8	4		7	4	0%
Bourdet (le)	30 10/01.12.03	non	183	4	1	50%	4	1	0%
Chauray	22.10/23.11.07	non	150	1	0		185	78	0%
Coulon	13 11/15.12.06	non	275	20	7		101	11	0%
Echiré	22.10/23.11.07	non	530	18	3	5%	8	2	0%
Epannes	01 au 30.04.05	non	300	12	9		5	4	0%
Frontenay RR	01 au 31.03.05	non	340	4	0	25%	6	2	0%
Magné	13.11/15.12.06	non	258	27	2		5	2	0%
Mauzé/M	01 au 31.03.05	non	85	47	14		9	6	0%
Niort	13 11/15.12.06	non	2400 *	12 2	33		3	0	0%
Priairé	18 au 19.06.09	non	63	20	2		0	0	0%
Prin-Deyrançon	19 09/20.10.05	non	225	11	4		55	23	0%
Rochénard (la)	19 09/20.10.05	non	210	30	0	18%	0	0	0%
St Gelais	22 10/20.10.05	non	200	48	33		2	0	0%
St Georges de Rex	18.05/19.06.09	non	185	6	4		20	11	0%
St Hilaire la P	01 au 30.04.05	non	290	4	2	25%	34	4	0%
St Maxire	01 au 30.04.05	non	490	10	6		7	4	0%
St Rémy	1998	non	21	0	0		6	3	0%
Sansais	31.01/03.03.05	non	260	8	4		0	0	0%
Sciecq	31.01/03.03.05	non	102	13	5	7%	9	5	0%
Thorigny	25.05/25.06.09	non	38	1	0		1	1	0%
Usseau	31.01/03.03.05	non	290	18	4	11%	0	0	0%
Vallans	01 au 30.04.05	non	345	9	3		7	1	0%
Vanneau I (le)	19 09/20.10.05	non	380	19	4		8	2	0%
Villiers en P	31.01/31.03.05	non	560	15	5		230	17	0%
Vouillé	2000	non	312	6	3		9	3	0%
Total			9572	501	161		736	192	0%

Niort * : 1000 abonnés en double redevance (absence de raccordement au réseau collectif existant ou raccordement non-conforme), 1400 abonnés ne bénéficiant pas d'un réseau public d'assainissement.

Dossiers étudiés	2010	2011	2012
Permis de construire	132	117	62
Certificats d'urbanisme	46	64	107
Autorisations de lotir	0	2	0
Filières d'assainissement non collectif diagnostiquées	303 dont 61 ventes d'immeubles	526 dont 165 ventes d'immeubles	748 dont 142 ventes d'immeubles

La nouvelle loi sur l'eau (décembre 2006), les nouvelles règles applicables aux permis de construire (octobre 2007 – octobre 2011), ainsi que la loi Grenelle II (obligation de diagnostic vente en ANC depuis le 1^{er} janvier 2011) les décrets du 8 septembre 2011 et arrêtés des 7 mars et 27 avril 2012 ont sensiblement modifié et augmenté l'activité.

Le service participe également à la mise en œuvre d'une harmonisation des pratiques d'assainissement non collectif comportant une charte de qualité, pilotée par le conseil général. ^(DD A7)

Données financières

Les tarifs :

	2010	2011	2012	2013
Diagnostic existant,	93	95	97	100
contrôle bon fonctionnement	93	95	97	90
Contrôle de conception et de réalisation	93	95	97	160
Diagnostic de vente d'immeuble	93	95	97	150
Etude filière	126	129	132	200

Le budget :

Le budget de l'assainissement non collectif est intégré au budget annexe assainissement, un état relatif à l'ANC est remis avec le compte administratif.

Les tarifs 2013 ont fait l'objet d'une évolution sensible afin de tenir compte des éléments suivants :

- Différencier financièrement les diagnostic « subis » par l'utilisateur de ceux demandés par lui, dans le cadre de projet (vente d'immeuble, permis de construire)
- Organisation des tarifs des autres SPANC du département.

4) 3. Les astreintes

Il existe une astreinte permanente au service assainissement composée de :

- 1 cadre
- 2 agents de salubrité
- 1 électromécanicien

L'ensemble des appels a donné lieu aux interventions suivantes (en heures) :

Interventions	2010	2011	2012
Cadres (nombre appels)	45 (82)	40 (77)	50 (115)
Electromécanicien	207	177	152
Egoutiers (2 agents)	175*2	160*2	150*2

C) Le prix du service assainissement

1) Le tarif de la redevance assainissement

(cf. annexe 4)

La redevance d'assainissement collectif est la principale recette du budget de l'assainissement. Elle est destinée à financer les charges de fonctionnement du service ainsi que les investissements indispensables (stations d'épuration, réseaux, hydrocureurs...).

Elle s'applique aux consommations d'eau des immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif raccordés ou considérés comme raccordables.

La facturation de la redevance d'assainissement est assise sur la consommation d'eau de l'utilisateur (volumes d'eau comptabilisés aux compteurs et relevés par le service de l'eau). Le prix de l'assainissement n'est pas soumis à la TVA, le budget annexe de l'assainissement n'y étant pas assujéti.

L'assainissement est facturé dès la mise en service du réseau. L'utilisateur a l'obligation de raccorder toutes ses évacuations d'eaux usées dans un délai maximum de 2 ans ; passé ce délai, s'il n'a pas déclaré au service de l'assainissement ce raccordement (le service en vérifie la conformité sur rendez-vous), la redevance est majorée de 100%. On parle alors de DR : double redevance par opposition à la SR : simple redevance appliquée lorsque le raccordement au réseau est conforme.

Le tarif de la redevance assainissement est voté chaque année par le Conseil de Communauté. Depuis 2006, il est uniforme sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort. Néanmoins, lors de la création de la CAN, les tarifs de la redevance d'assainissement en vigueur sur les différentes communes étaient très disparates : de 0,69 € à 1,30 €/m³. Il a été décidé par délibération en date du 20 mars 2000 d'unifier le tarif de la redevance au terme d'une période de 6 ans avec un objectif de

1,30 €/m³ en 2006 pour toutes les communes de la CAN, ce tarif unifié incluant le financement de nombreux investissements.

Depuis 2008, la redevance assainissement est composée d'une part fixe et d'une part variable (voir ci-dessous) auxquelles s'ajoute la Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte (RMRC) dont le montant, fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, était en 2012 de 0,20€ par m³, soit près de 10% du montant de la facture d'assainissement.

Les baisses continues de consommations d'eau, associées aux réductions des subventions (investissement, fonctionnement) et à l'augmentation des coûts (énergies, matières premières, travaux) nécessitent l'augmentation des tarifs pour garantir une recette permettant de faire face aux investissements. En 2012, à périmètre constant, on enregistre une stabilisation de la consommation. L'augmentation du tarif de la redevance a permis d'accroître les recettes par rapport à 2011 d'environ 250.000€ (dont 50.000€ provenant de nouvelles conventions de facturation).

Evolution du tarif de la redevance de 2009 à 2013

Depuis 2008, la redevance est composée d'une part fixe annuelle permettant de garantir une partie des recettes, en particulier lorsque les volumes d'eau potable vendus sont en baisse, et d'une part variable en fonction du volume consommé.

En 2012, la hausse des tarifs a été modérée. Pour une consommation annuelle d'eau de 120 m³, cette hausse a été de 5,37, soit une évolution de moins de 2,5%.

Afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs, la tarification est progressive pour les 20 premiers m³.

	2009	2010	2011	2012	2013
Part fixe	30 €	30 €	30,60 €	31,37	32,15
1^{ère} tranche (20 1^{ers} m³ annuels)	1,25€ / m ³	1,25€ / m ³	1,27€ / m ³	1,30	1,33
2^{ème} tranche (au-delà de 20 m³)	1,66€ / m ³	1,69€ / m ³	1,72€ / m ³	1,76	1,80

Depuis 2009, sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³ par foyer, les montants facturés, en application des différents tarifs, ont été les suivants :

	2009	2010	2011	2012	2013
Facture pour 120 m³ consommés	221,00	224,00	228,00	233,37	238,75

Ceci représente une augmentation de 8% en 5 ans.

2) Evolution des volumes d'eau soumis à la redevance

Communes	2009	2010	2011	2012
Aiffres	200 679	178 978	172 941	178 796
Arçais	4 764	3 046	3 025	3 594
Bessines	55 263	60 498	55 155	59 217
Chauray	329 103	370 723	348 825	375 207
Coulon	66 476	62 423	61 148	61 171
Echiré	100 495	96 722	100 320	101 448
Frontenay RR	110 195	93 344	93 272	95 056
Magné	117 714	103 444	94 153	96 386
Mauzé/Mignon	119 188	102 969	101 357	18 481
Niort	2 904 580	3 123 517	3 144 599	3 099 033
St-Gelais	63 653	59 119	63 531	64 891
St-Hilaire la Palud	54 395	57 885	57 376	54 845
St-Rémy	34 480	38 229	37 834	36 639
Sansais	7 899	11 775	11 338	11 474
Sciecq	20 627	17 860	17 898	18 149
Vouillé	154 759	120 163	120 079	118 779
Total	4 344 270	4 500 695	4 363 523	4 393 166

* volumes estimatifs

Depuis 2001, les volumes sont passés de 149 m³/an et par abonné à moins de 120 m³/an et par abonné, soit une baisse de l'ordre de 20 %.

Les moyens permettant de maintenir le niveau de recettes nécessaire à l'équilibre du budget sont l'augmentation du nombre d'abonnés, des tarifs ou des consommations.

3) Services et sensibilisations (DD A7)

Dans le but d'améliorer la salubrité publique, le service accueille de nombreux usagers physiquement et téléphoniquement afin de répondre à l'ensemble de leurs questions à propos des factures, de l'assainissement collectif et non collectif. De plus un accompagnement social des usagers en difficulté est prévu.

Le service assainissement organise plusieurs visites et sorties pédagogiques dans l'année et participe à des salons et des réunions sur l'environnement et l'usage de l'eau. L'objectif est d'informer le grand public sur la chaîne d'assainissement et son fonctionnement et de sensibiliser les usagers aux différentes pollutions à éviter et sur leur consommation d'eau. Le service communique aussi avec plusieurs organismes territoriaux, d'autres services de la CAN, les mairies, des élus... dans un souci de gestion globale et de coopérations.

D) Le budget, indicateurs financiers et investissements

1) Le budget de fonctionnement

Au terme de l'exercice 2012, le budget du service assainissement présentait un résultat de fonctionnement positif de 1 214 166,65€ affecté au besoin de financement de la section d'investissement.

Réalisations 2012 :

Dépenses : 10 887 183,38 €

Recettes : 12 058 350,03 €

a) Les dépenses

Principales dépenses de fonctionnement de 2009 à 2012

	2009	2010	2011	2012
Charges à caractère général	2 031 031	2 447 007	2 449 212	2 428 371
Charge de personnel	2 061 921	2 127 767	2 246 613	2 243 509
Charges financières	1 070 004	1 334 211	1 555 513	1 642 861
Pertes sur créances irrécouvrables	151 840	191 492	126 665	104 361
Charges exceptionnelles	117 849	325 273	142 201	138 919
Dotations aux amortissements	1 676 043	1 726 488	2 568 213	3 263 360

b) Les recettes

Principales recettes de fonctionnement de 2009 à 2012

	2009	2010	2011	2012
Redevance assainissement collectif	7 498 515	8 426 894	8 615 088	8 812 656
Redevance ANC	53 438	41 876	63 501	79 752
Double redevance	250 385	271 904	258 624	242 471
Facturation PRE	425 788	542 088	465 502	471 244
Facturation branchements	338 007	215 279	228 257	396 448
Contribution Eaux pluviales*	333 938	344 372	320 067	319 421
Prime d'épuration	302 305**	-	-	-

* contribution visée par le budget principale de la CAN compensant les gestions de dépenses de la compétence des eaux pluviales, par le budget assainissement (personnel, charges courantes, dettes)

**versement du soldes des années antérieures, la prime pour épuration à été supprimé en 2008.

2) Le budget d'investissement

a) Les dépenses

Principales dépenses d'investissement de 2009 à 2012 (hors restes à réaliser)

	2009	2010	2011	2012
Matériels, terrains, études	426 321	330 438	478 248	579 332
Constructions et réseaux	8 383 253	8 996 237	5 588 377	6 335 479
Remboursement capital de la dette	1 632 875	1 538 475	1 850 545	1 978 349

b) Les recettes

Principales recettes d'investissement de 2009 à 2012 (hors restes à réaliser)

	2009	2010	2011	2012
FCTVA	877 988	1 628 612	1 102 724	868 646
Subventions	1 403 960	2 061 788	2 496 411	2 321 017
Emprunts	3 000 000	4 745 000	1 878 000	2 980 000
Autofinancement*	2 110 265	4 913 809	3 301 996	4 126 688

3) Investissements, organisation en lien avec l'objectif de développement durable. ^(DD A7)

Un suivi analytique des rejets et des cours d'eau ainsi que de nombreux diagnostics sur les réseaux permettent une maintenance continue et durable et des solutions de traitement des eaux usées à long terme.

Les nouveaux investissements intègrent systématiquement une part de renouvellement des réseaux.

Le programme d'investissement d'assainissement collectif fait l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement PPI (2008-2020) dont les priorités ont été fixées en fonction des obligations réglementaires & la préservation des milieux.

Le programme d'investissement d'eau pluviale fait actuellement l'objet de la mise en œuvre d'un nouveau PPI.

La CAN accueille aussi un grand nombre de stagiaires, forme des apprentis et permet des formations internes

Le service assainissement fait souvent appel à des prestataires (entreprise d'insertion professionnelle) pour divers opérations (en particulier pour l'entretien des espaces verts)

E) Les Travaux

En 2012, la CAN a réalisé 696 branchements d'eaux usées se répartissant de la façon suivante par commune :

COMMUNE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2009	2010	2011	2012
Aiffres	13	3	8	1
Arçais	0	17 (pas en service)	208 (pas en service)	105 (pas en service)
Bessines	15	2	7	58
Chauray	30	21	18	15
Coulon	40	1	3	7
Echiré	12	1	34	5
Epannes			49 (pas en service)	248 (pas en service)
Frontenay Rohan Rohan	0	7	11	97 (pas en service)
Le Vanneau Irleau	0	0	0	0
Magné	4	3	7	10
Mauzé sur le Mignon	25	4	10	8
Niort	150	64	80	71
Prin Deyrançon		1	0	0
Sansais	1	2	0	1
St Gelais	33	2	31	2
St Hilaire la Palud	5	6	9	1
St Maxire	73 (pas en service)	75 (pas en service)	116 (pas en service)	2
St Rémy	1	0	0	6
Sciecq	1	1	0	0
Vouillé	7	5	5	1
Total eaux usées	409	215	596	696
Total eaux pluviales	34	10	22	14

1) Travaux achevés

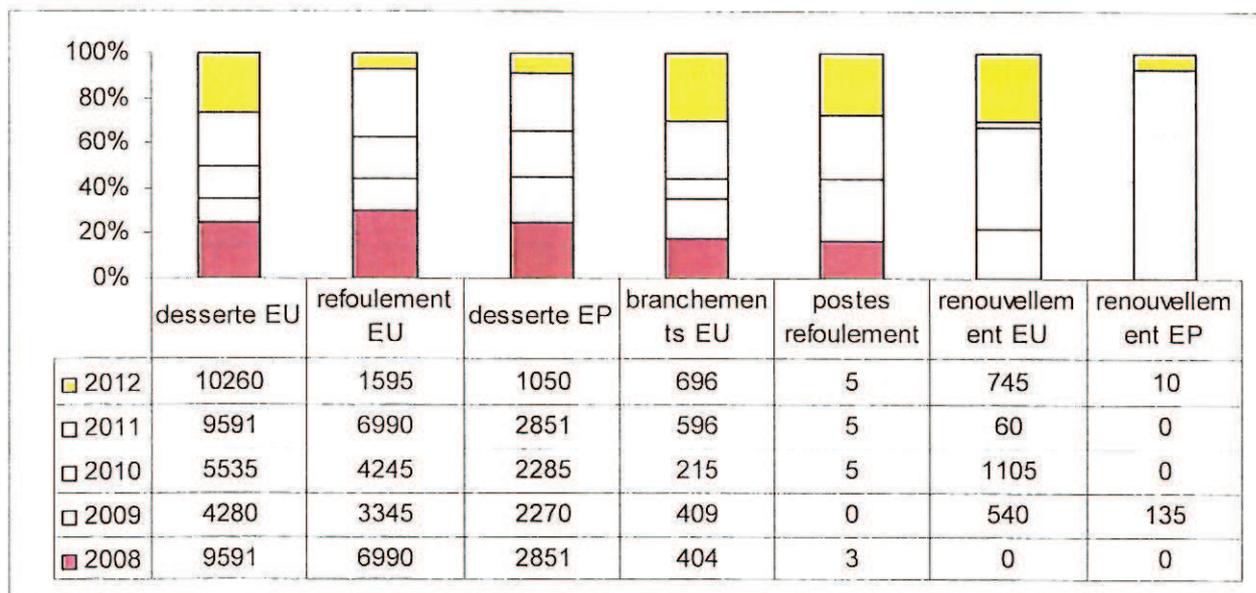
Les extensions de réseau ont concerné un linéaire global de 10260 mètres essentiellement sur les communes suivantes :

- Amuré
- Arçais
- Bessines
- Frontenay Rohan Rohan (Le Pont)
- Saint Maxire
- Epannes

Auxquels s'ajoutent environ 1.6 km de refoulements (diamètres 63 à 140mm).

Par ailleurs, ont également été réalisés en régie les travaux suivants :

- Réfection de 13 postes de refoulement (remplacement pompes, armoire électrique, hydraulique ou renouvellement complet),
- Télégestion de 14 postes de refoulement
- Station d'épuration d'Aiffres : modification du poste d'entrée, télégestion et supervision, permettant de sécuriser le site
- réalisation d'un testeur de batteries ; il permet de mesurer la capacité réelle résiduelle des batteries (utilisées en télégestion) et prolonger leur durée de vie. Ce système permet de ne pas remplacer systématiquement les batteries ayant plus de 4 ans. Sur 26 batteries testées, 8 ont ainsi pu être réinstallées.
- Remplacement d'un moteur sur désodorisation de la STEP de Goilard, installation d'un variateur de vitesse (économie de consommation électrique annuelle : 2300 kwh)
- Mise en œuvre de liaisons radios sur Niort et Frontenay Rohan Rohan sur 5 postes de refoulement (en remplacement de lignes téléphoniques).



La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été assurée directement par le service Assainissement.

Au cours de l'année 2012 ont aussi été effectués :

Pour les eaux usées :

- 3^{ème} tranche des travaux de desserte à St Maxire, mise en service de la station d'épuration (juillet)
- Construction de la station d'épuration d'Arçais
- Réalisation des postes de refoulement à Arçais
- Poursuite des travaux de desserte en assainissement d'Epannes, La Gorre (Amuré), le Pont (Frontenay Rohan Rohan)
- Etude et consultation des entreprises pour la réalisation des postes de refoulement à Epannes et Amuré
- Consultation pour l'aménagement et équipement d'un bassin d'orage quai Métayer
- Etude pour la desserte en assainissement de la ZAE Les Lucs-Les Carreaux
- Poursuite des renouvellements des postes de refoulement
- Extension de la télégestion
- Suivi des micro-polluants sur les rejets des STEP de Goilard et Pelle Chat
- Fin des diagnostics d'assainissement non collectif
- Etude préliminaire de renouvellement du collecteur des eaux usées du Lambon (Niort)
- Mise en œuvre du nouveau règlement d'assainissement collectif (applicable au 1^{er} janvier 2013)

Pour les eaux pluviales :

- Consultation des entreprises et réalisation du bassin d'orage à Jagane (Chauray)
- Etude du financement de la compétence eaux pluviales
- Travaux bassin d'orage la Rochénard,
- Renouvellement des réseaux à Saint Hilaire la Palud (rue du stade), Bessines (Chanteloup), Clou Bouchet/Gavacherie (ORU Niort)
- Extension des réseaux d'eaux pluviales à Niort (Mirandelle)

Les perspectives pour l'année 2013 sont les suivantes :

Pour les eaux usées :

- mise en service de la 3^{ème} tranche des travaux de desserte à St Maxire (Juin)
- Mise en service de la station d'épuration de Arçais (avril)
- Mise en service des réseaux d'assainissement et postes de refoulement d'Epannes, La Gorre (Amuré), le Pont (Frontenay Rohan Rohan)
- Extension de réseaux sur Sansais (bourg)
- Aménagement et équipement d'un bassin d'orage quai Métayer
- 1^{ère} tranche de renouvellement du collecteur d'assainissement dans le Lambon (Niort)
- travaux pour la desserte en assainissement de la ZAE Les Lucs-Les Carreaux
- mise en œuvre du nouveau règlement d'assainissement non collectif
- étude de la desserte en assainissement de Vallans
- étude de la problématique assainissement à Usseau
- Poursuite des renouvellements des postes de refoulement
- Extension de la télégestion
- Suivi des micro-polluants sur les rejets des STEP de Goilard et Pelle Chat
- Démarrage des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif

Pour les eaux pluviales :

- Dossiers d'autorisation/déclaration pour 4 bassins d'orage (Niort/Echiré)
- Démarrage de l'étude de schéma de gestion des eaux pluviales de Niort, en et hors périmètre de protection de captage d'eau potable
- Restructuration de l'assainissement du bourg de Sansais (en lien avec les travaux d'assainissement)

Au regard du développement durable : ^(DD A7)

Les travaux ayant un impact sur la ressource en eau potable ou sur les milieux sensibles sont prioritaires. C'est le cas pour les extensions de réseau en périmètre de protection de captage :

- Saint Maxire
 - Epannes
 - le Pont (Frontenay RR)
 - la Gorre (Amuré)
 - Vallans
- Ainsi qu'en zone sensible :
- Arçais (marais poitevin)

Les stations d'épuration nouvelles (Frontenay Rohan Rohan, Saint Gelais, Arçais, Saint Maxire) ont des normes de rejet très strictes en azote et phosphore, afin de réduire les risques d'eutrophisation

Lors de la conception des stations d'épuration, à résultat qualitatif équivalent, ce sont les équipements les plus économes énergétiquement qui sont privilégiés, ainsi que les traitements requérant peu ou pas de produits chimiques (ex : traitement des boues sur les filtres plantés de roseaux à Saint Maxire). Le critère coût de fonctionnement (essentiellement énergétique) est intégré à toutes les consultations où du matériel est consommateur d'énergie.

Le service favorise le réemploi des matériaux extraits lors de travaux de réseau.

Les travaux font l'objet de contrôles (compactage, passages caméras, tests d'étanchéité) pour s'assurer de la qualité et de la durabilité des installations.

La CAN participe aux réunions de coordination de travaux des communes et informe les autres concessionnaires lors de la programmation des travaux.

ANNEXES

ANNEXE 1

A1 - GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

AGENCE DE L'EAU : établissement public à caractère administratif, le champ d'activité de chaque agence correspond à un grand bassin hydrographique : la Communauté d'Agglomération Niortaise dépend de l'agence Loire-Bretagne. Les agences sont des organismes financiers qui perçoivent des redevances sur la pollution de l'eau et sur les prélèvements d'eau et qui grâce au produit de ces redevances attribuent des aides aux maîtres d'ouvrages réalisant des opérations de dépollution, de restauration ou de mise en valeur des milieux aquatiques.

ASSAINISSEMENT : ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif), d'un site industriel ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

ASSAINISSEMENT AUTONOME : appelé aussi assainissement non collectif, il est à la charge du particulier qui doit installer dans sa propriété un équipement adapté à savoir un dispositif de pré traitement : généralement une fosse dite toutes eaux dans laquelle s'opère une décantation et une digestion des éléments polluants ; et un dispositif de traitement c'est à dire un système de filtration souvent mis en place par des tranchées drainantes ou un filtre à sable.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : il consiste en la réalisation de collecteurs d'eaux usées et de branchements pour chaque propriété ; les eaux usées sont ensuite traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées en rivière.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : voir assainissement autonome.

AZOTE : l'azote compose 79 % de l'atmosphère. Dans les eaux usées domestiques, il provient essentiellement des rejets humains physiologiques.

BOUES D'EPURATION : désigne communément les sédiments résiduels issus du traitement des eaux usées.

BOUES ACTIVEES (TRAITEMENT PAR) : type de traitement biologique qui consiste à mélanger l'eau à épurer avec une masse biologique (boues biologiques) formée au cours du traitement par les bactéries et autres micro-organismes. Ce mélange est agité et aéré. Les boues activées sont ensuite séparées des eaux épurées et extraites ou recirculées.

CHARGE POLLUANTE : masse de pollution parvenant à une usine de dépollution des eaux usées pendant une période définie (généralement quotidienne).

CHAULER : apporter un produit à base de chaux afin d'augmenter le pH.

CLARIFICATEUR : ouvrage de décantation permettant de séparer les boues activées des eaux épurées.

CLARIFICATION : action de séparation des boues de l'eau épurée au niveau du clarificateur.

COLLECTEUR : ouvrage de collecte des eaux usées qui en assure le rejet afin de ne pas nuire à l'hygiène publique.

CONSEIL DE COMMUNAUTE : nom donné à l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Niortaise.

DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène pour 5 jours. Elle permet d'évaluer la charge polluante contenue dans l'eau usée. La DBO est la consommation en oxygène de micro-organismes présents dans le milieu pour en assimiler les substances organiques.

DCO : Demande Chimique en Oxygène. Elle détermine la quantité globale d'oxygène nécessaire à la dégradation de la pollution.

DECANTATION : séparation par gravité des solides en suspension dans l'eau.

DECANTEUR : ouvrage dans lequel se déposent les particules en suspension des eaux usées.

DEGRAISSAGE : action de séparation des huiles, graisses et autres matières flottantes des eaux usées.

DEGRILLAGE : action de débarrasser l'eau des éléments grossiers en suspension.

EAUX DOMESTIQUES : elles comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

EQUIVALENT HABITANT OU EH : pollution quotidienne engendrée par un individu censé utiliser 200 à 300 litres d'eau par jour et donc produire la même valeur de pollution par le biais des eaux ménagères (graisses, détergents...) et des eaux de vannes (matières organiques et azotées, matières fécales...). Un EH correspond à 60 g de DBO5 ; 135 g de DCO ; 9,9 g d'azote et 3,5 g de phosphore. L'EH permet de déterminer le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Exemples : Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes...

FOSSE TOUTES EAUX : ouvrage de pré traitement des eaux usées utilisé en assainissement autonome, c'est un réservoir fermé dans lequel les boues décantées sont en contact direct avec les eaux usées traversant l'ouvrage. Les matières organiques solides y sont partiellement décomposées par voie bactérienne.

LAGUNE : ouvrage de traitement biologique consistant à faire séjourner pendant une période assez longue les eaux usées dans des bassins de faible profondeur afin que l'effet cumulé du temps, de l'ensoleillement et du contact à l'air élimine une bonne partie de la pollution.

LIT BACTERIEN : tour verticale remplie (sous forme de lits) par un support non compact et présentant une grande surface de contact (ex : pouzzolane) sur lequel l'eau à traiter ruisselle en s'épurant grâce aux bactéries qui utilisent les sédiments contenus dans l'eau.

MES : Matière En Suspension. Ce sont toutes les particules qui ne sont pas dissoutes dans l'eau.

MILIEU RECEPTEUR : élément naturel recevant les eaux épurées par l'ouvrage d'épuration (fossé, sol, milieu aquatique...).

PHOSPHORE : dans les eaux usées domestiques, il provient des rejets physiologiques et des détergents. Il peut être présent sous la forme de phosphates et de phosphore organique.

PRE TRAITEMENT : 1^{ère} étape de traitement consistant à éliminer les solides grossiers, sables, graviers ou matières flottantes des eaux usées.

REGIE DIRECTE : la régie se caractérise par une absence de personnalité juridique, toutes les décisions sont prises par l'assemblée délibérante de la collectivité : Conseil de Communauté en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Niortaise.

RESEAU SEPARATIF : réseau d'assainissement constitué de 2 canalisations ; l'une pour évacuer les eaux usées domestiques, l'autre pour évacuer les eaux pluviales.

RESEAU UNITAIRE : réseau d'assainissement évacuant les eaux usées domestiques et les eaux pluviales dans une même canalisation.

SPANC Après avoir réalisé un zonage entre zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif, les communes doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC- destiné à contrôler les ouvrages individuels (nouveaux et existants).

STATION D'EPURATION : ensemble d'ouvrages destinés au traitement des eaux usées domestiques, industrielles ou pluviales, ainsi qu'au traitement de leurs résidus, de façon à protéger le milieu naturel dans lequel seront déversées ces eaux traitées.

STEP : voir station d'épuration.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : il consiste à cartographier les zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome en fonction des contraintes environnementales, de qualité des sols, d'espace disponible et de faisabilité technique et financière. Un zonage d'assainissement doit être réalisé sur l'ensemble des communes avant fin 2005.

ANNEXE 2

A2 – CARTE DES STATIONS D'EPURATION

ANNEXE 3

A3 - ASSISTANCE TECHNIQUE ET AUTO SURVEILLANCES

SAINT GELAIS Vallée de PELLE CHAT

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT		
Type épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		
Exploitant	: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT		
Date de mise en service	: 12/04/2011	Capacité :	24000 EQH
Constructeur	: FOURNIE		1440 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		3600 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: La SEVRE NIORTAISE		
Masse d'eau	: La SEVRE NIORTAISE depuis la confluence du Chambon jusqu'à Niort		
Service Police de l'Eau	: DDT 79		
Agence de l'Eau	: LOIRE-BRETAGNE	Codé station :	0479249S0004

Population recensée	Population saisonnière	Population raccordable	Population Raccordée
11070	0	9280	9268

Niveau de rejet :

Prescriptions techniques du 25/07/2008

	DBO5	DCO	MES	NTK Annuel	NGL Annuel	PT Annuel
mg/l 24 h Tout temps	25	90	30	10	15	1

	En 2012	En 2011
Charge hydraulique moyenne annuelle reçue en EQH (m ³ /j)	10793	8765
Charge polluante moyenne annuelle reçue en EQH (DCO)	9815	9851
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (DBO5)	8436	8852
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (Boues produites avant déshydratation)	11836	4931

Rendement d'élimination moyen

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%	99.2	96	97.8	96.7	90.8	94.8

Bilan général

Le volume moyen traité est de 1575 m³/jour. Les moyennes mensuelles varient de 1224 à 2677 m³/jour. Le volume journalier minimum enregistré est de 668 m³, le maximum de 5113 m³. Le volume de temps sec est voisin de 1250 m³/j. Au niveau des moyennes mensuelles, la capacité hydraulique nominale de la station n'est jamais dépassée. Il n'y a pas de rejet direct sans traitement connu sur ce système d'assainissement.

La charge reçue en Matière Organique représente 9158 Equivalents-Habitant et 10785 EH en NTK. La moyenne de ces 2 chiffres est de 9971 EH. Elle correspond bien au nombre de raccordés plus la laiterie d'Échiré. Le rapport DCO / DBO5 de 2,3 est normal. La charge maximale a été enregistrée le 19/11/2012 avec 11000 EH en MO et 14000 EH en NTK. Sur les 5 derniers mois, il a été introduit environ 40 m³/mois de matières de vidange. Il a été consommé 6868 kg de chlorure ferrique. Les rendements épuratoires et la qualité d'eau traitée sont toujours satisfaisants. Le rendement épuratoire sur l'azote global atteint également en moyenne 91 %. Les conditions de l'arrêté préfectoral sont respectées. Les tests réalisés chaque semaine indiquent que la qualité du traitement n'a jamais été défaillante, y compris la semaine où a été mesurée la charge maximale en entrée de station.

La production de boue est de 216 tonnes de matières sèches. Le ratio kg de MS / kg de DBO5 éliminé est de 1,18, ce qui est un peu fort, mais rassurant. La production de boue est représentative de 11836 EH traités. Ces boues sont déshydratées puis acheminées sur un centre de compostage à St Hermine (85) ou Chambon (16). Globalement, il y a une bonne corrélation entre volume de temps sec, charge reçue en azote, quantité de boue produite.

155 m³ de graisses ont été évacués et traités sur la station de Niort Goillard. 12 m³ de refus de dégrillage ont été évacués et pris en charge par la filière traitement des déchets de la CAN. 32 m³ de sable ont été évacués. La consommation électrique a été de 2,86 kWh / kg de DBO5 éliminée, elle est de 1449 kWh/jour en moyenne.

Les analyses réglementaires concernant la RSDE ont été réalisées en 2012. Le suivi de l'autosurveillance est correctement réalisé. 3 visites d'autosurveillance ont été réalisées par le SAMAC, dont une pour le calage du débitmètre. Le canal venturi de sortie station s'est un peu déformé en partie haute (voir rapports). Le laboratoire de la station d'épuration de Niort réalisant les analyses a fait l'objet de 4 calages analytiques sur des échantillons d'entrées des STEP de la CAN et de 3 sur des eaux traitées. Les écarts moyens par rapport au laboratoire agréé

SAINT GELAIS
Vallée de PELLE CHAT

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT		
Type épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		
Exploitant	: COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT		
Date de mise en service	: 12/04/2011	Capacité :	24000 EQH
Constructeur	: FOURNIE		1440 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		3600 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: La SEVRE NIORTAISE		
Masse d'eau	: La SEVRE NIORTAISE depuis la confluence du Chambon jusqu'à Niort		
Service Police de l'Eau	: DDT 79		
Agence de l'Eau	: LOIRE-BRETAGNE	Code station :	0479249S0004

Population recensée	Population saisonnière	Population raccordable	Population Raccordée
11970	0	9280	9268

Niveau de rejet :

Prescriptions techniques du 25/07/2008

		DBO5	DCO	MES	NTK Annuel	NGL Annuel	PT Annuel	
mg/l	24 h	Tout temps	25	90	30	10	15	1

	En 2012	En 2011
Charge hydraulique moyenne annuelle reçue en EQH (m ³ /j)	10793	8785
Charge polluante moyenne annuelle reçue en EQH (DCO)	9815	9851
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (DBO5)	8436	8852
Charge polluante moyenne annuelle éliminée en EQH (Boues produites avant déshydratation)	11836	4931

Rendement d'élimination moyen

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%	99.2	96	97.8	96.7	90.8	94.6

Bilan général

Le volume moyen traité est de 1575 m³/jour. Les moyennes mensuelles varient de 1224 à 2677 m³/jour. Le volume journalier minimum enregistré est de 868 m³, le maximum de 5113 m³. Le volume de temps sec est voisin de 1250 m³/j. Au niveau des moyennes mensuelles, la capacité hydraulique nominale de la station n'est jamais dépassée. Il n'y a pas de rejet direct sans traitement connu sur ce système d'assainissement.

La charge reçue en Matière Organique représente 9158 Equivalents-Habitant et 10785 EH en NTK. La moyenne de ces 2 chiffres est de 9971 EH. Elle correspond bien au nombre de raccordés plus la laiterie d'Échiré. Le rapport DCO / DBO5 de 2,3 est normal. La charge maximale a été enregistrée le 10/11/2012 avec 11000 EH en MO et 14000 EH en NTK. Sur les 5 derniers mois, il a été introduit environ 40 m³/mois de matières de vidange. Il a été consommé 8866 kg de chlorure ferrique. Les rendements épuratoires et la qualité d'eau traitée sont toujours satisfaisants. Le rendement épuratoire sur l'azote global atteint également en moyenne 91 %. Les conditions de l'arrêté préfectoral sont respectées. Les tests réalisés chaque semaine indiquent que la qualité du traitement n'a jamais été défaillante, y compris la semaine où a été mesurée la charge maximale en entrée de station.

La production de boue est de 216 tonnes de matières sèches. Le ratio kg de MS / kg de DBO₅ éliminé est de 1,16, ce qui est un peu fort, mais rassurant. La production de boue est représentative de 11836 EH traités. Ces boues sont déshydratées puis acheminées sur un centre de compostage à St Hermine (85) ou Chambon (16). Globalement, il y a une bonne corrélation entre volume de temps sec, charge reçue en azote, quantité de boue produite.

155 m³ de graisses ont été évacués et traités sur la station de Niort Gollard. 12 m³ de refus de dégrillage ont été évacués et pris en charge par la filière traitement des déchets de la CAN. 32 m³ de sable ont été évacués. La consommation électrique a été de 2,86kWh / kg de DBO₅ éliminée, elle est de 1449 kWh/jour en moyenne.

Les analyses réglementaires concernant la RSDE ont été réalisées en 2012. Le suivi de l'autosurveillance est correctement réalisé. 3 visites d'autosurveillance ont été réalisées par le SAMAC, dont une pour le calage du débitmètre. Le canal venturi de sortie station s'est un peu déformé en partie haute (voir rapports). Le laboratoire de la station d'épuration de Niort réalisant les analyses a fait l'objet de 4 calages analytiques sur des échantillons d'entrées des STEP de la CAN et de 3 sur des eaux traitées. Les écarts moyens par rapport au laboratoire agréé

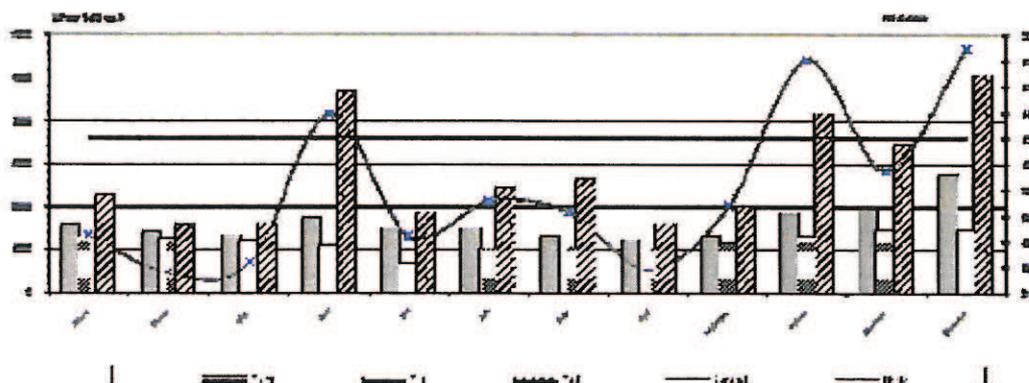
SAINT GELAIS/PELLE CHAT - Rapport Annuel 2012

étaient de 10 % sur la DBO5, 9% sur la DCO, 8% sur les MES, de 4 % sur NTK et de 6 % sur Pt. Les écarts en concentrations sur l'eau traitée étaient faibles. Le manuel d'autosurveillance est réalisé.

Données hydrauliques mensuelles

Mois	Traité				Pluie métrique (mm)
	Volume mensuel (m ³)	Débit maximum (m ³ /j)	Débit minimum (m ³ /j)	Débit moyen (m ³ /j)	
janvier	46345	2287	1290	1495	43.8
février	39991	1564	1274	1379	14.8
mars	40362	1607	1201	1302	22.2
avril	49850	4673	1094	1855	138
mai	45415	1876	868	1465	43.8
juin	41970	2427	1007	1399	70.5
juillet	39711	2860	1059	1281	62.7
août	37044	1595	1056	1224	17
septembre	38910	2003	1136	1297	66.8
octobre	55428	4174	1304	1788	181
novembre	58070	3435	1484	1869	95.2
décembre	62987	5113	1459	2677	190

m ³ /j	Volume Traité
	1575



Boues d'épuration : Quantité produite

Mois	Boues brutes produites Ab			Reactifs S15	
	Volume (m3)	Siccité (%)	M.S. (kg)	Chaux (kg)	Polymères (kg)
janvier	4805	0.41	19844	1706	560
février	2327	0.43	10076	620	360
mars	3229	0.52	16629	0	505
avril	6147	0.44	27170	0	714
mai	2670	0.42	11321	0	301
juin	4275	0.45	19066	49	469
juillet	5050	0.41	20705	71	463
août	3353	0.38	12876	0	313
septembre	4113	0.42	17316	0	415
octobre	4683	0.43	19903	0	495
novembre	4233	0.44	18688	0	465
décembre	4985	0.45	22433	0	558
TOTAL	49870		216007	2446	5618

Charge polluante éliminée estimée : 11836 Eqh boues

Destination	centre de compostage
%	100

Quantification des déchets évacués

	Refus de dégrillage (m3)	Sables (m3)	Graisses évacuées (m3)
TOTAL Annuel	11.9	32.1	155

SAINT GELAIS/PELLE CHAT - Rapport Annuel 2012

Réactifs eau : sels de fer (kg)

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
5840	7257	7661	6506	6685	6470	6666	7216	8425	6980	6441	6447	82394

APPORTS EXTERIEURS : matières de vidange (m³)

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	20	0	74	45	38	178

CHARGE POLLUANTE ENTRANTE : Flux en kg

Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	N-NO2	N-NO3	N-NH4	NGL	Pt
03/01	1781	301	680	187	129		6.23		135	13.6
17/01	1337	432	1059	551						
04/02	1362	548	1177	518						
23/02	1311	597	1219	716	184		2.88		187	16.9
08/03	1243	447	1111	532						
25/03	1331	503	1194	618	132		3.99		138	16.5
13/04	1304	570	1468	597	135		4.17		139	16.7
30/04	2818	254	705	482						
09/05	1876	585	1298	578						
29/05	1370	645	1345	704	131		8.22		140	17.4
02/06	1284	431	1018	588	166		0.13		166	16.5
22/06	1116	489	1032	580						
12/07	1192	455	1140	610	149		1.19		150	13.8
24/07	1198	425	1049	503						
08/08	1358	637	1320	617	164		2.72		167	16.1
19/08	1081	346	689	473						
03/09	1339	540	1352	635	140		5.36		145	18.7
20/09	1223	405	1162	621						
05/10	1304	587	1274	798	139		0.13		139	15.5
20/10	2554	621	1384	805						
13/11	1614	589	1206	582						
19/11	1628	558	1529	638	202		7.16	136	209	18
09/12	1526	658	1347	632	134	0.015	4.58	38.9	139	16.4
12/12	1504	620	1308	596						
Moyen	1486	510	1178	587	151	0.015	3.9	87.3	154	16.3
Mini	1081	254	680	187	129	0.015	0.13	38.9	135	13.6
Maxi	2818	658	1529	805	202	0.015	8.22	136	209	18.7

Ratios

Charge polluante en kg / j de DBO5	510
Biodegradabilité : DCO / DBO5	2.3
Equilibre nutritionnel : DBO5 / N / P	DBO5:100 / NTK:29.5 / PT:3.2
Aptitude à la dénitrification : DBO5 / NTK	3.4

CHARGE POLLUANTE DU REJET : Flux en kg

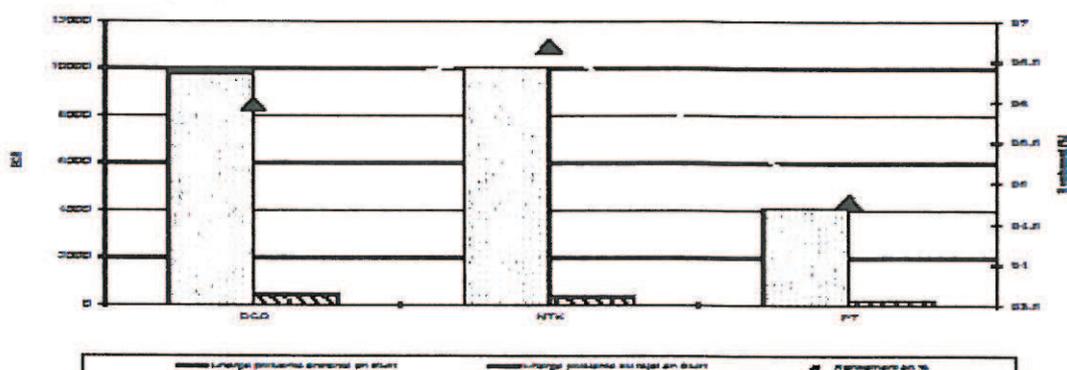
Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	N-NO2	N-NO3	N-NH4	NGL	Pt
03/01	1870	3.74	28.1	9.35	3.93		9.35		13.3	1.25
17/01	1397	2.79	18.2	1.4						
04/02	1376	4.13	82.6	23.4						
23/02	1397	2.79	51.7	18.2	2.93		4.33		7.26	0.85
08/03	1258	2.52	28.9	6.29						
14/03	1310		73.4	3.14				0.065		0.48
25/03	1343	2.69	53.7	6.72	3.76		6.72		10.5	0.66
13/04	1367	5.47	97.1	42.4	3.83		9.57		13.4	0.48
30/04	2971	11.9	56.4	17.8						
09/05	1345	2.69	56.5	9.42						
14/05	1518		138	3.04				0.076		0.7
29/05	1427	2.85	49.9	11.4	4		7.85		11.8	0.91
02/06	1334	4	8	16	16.6		6.67		23.3	0.81
22/06	1190	3.57	39.3	5.95						
12/07	1219	2.44	84.1	12.2	4.27		10.4		14.6	0.98
24/07	1134	1.13	11.3	1.13						
08/08	1365	2.73	54.8	6.83	3.82		16.4		20.2	1.91
19/08	1110	2.22	36.6	4.44						
03/09	1358	1.36	48.9	2.72	2.85		10.9		13.7	0.79
20/09	1224	2.45	42.8	13.5						
05/10	1319	3.96	25.1	3.96	3.69		7.91		11.6	0.41
20/10	2676	10.7	61.5	5.35						
13/11	1640	3.28	54.1	8.2						
19/11	1684	3.37	75.8	35.4	8.4		11.5	3.64	19.9	0.47
09/12	1554	6.22	43.5	4.66	3.26	0.016	7.77	3.11	11	0.5
12/12	1549	4.85	29.4	31						
Moyen	1498	3.9	51.9	11.7	5.11	0.016	9.1	1.72	14.2	0.8
Mini	1110	1.13	8	1.13	2.85	0.016	4.33	0.065	7.26	0.41
Maxi	2971	11.9	138	42.4	16.6	0.016	16.4	3.64	23.3	1.91

CONFORMITE des RESULTATS et RENDEMENT d'ELIMINATION

Rendement moyen d'élimination et conformité du rejet hors By-Pass

Date	DBO5		DCO		MEST		NTK		NGL		Pt	
	Concentration en mg / l et rendement en %											
03/01	2	98.8	15	95.9	5	95	2.1	97	7.1	90.2	0.67	90.8
17/01	2	99.4	13	98.3	1	99.7						
04/02	3	99.2	60	93	17	95.5						
23/02	2	99.5	37	95.8	13	97.5	2.1	98.4	5.2	96.1	0.61	95
08/03	2	99.4	23	97.4	5	98.8						
14/03			56		2.4							0.37
25/03	2	99.5	40	95.5	5	98.9	2.8	97.2	7.8	92.3	0.49	96
13/04	4	99	71	93.4	31	92.9	2.8	97.2	9.8	90.4	0.35	97.1
30/04	4	95.3	19	92	6	96.1						
09/05	2	99.5	42	95.8	7	98.4						
14/05			91		2							0.46
29/05	2	99.6	35	96.3	8	98.4	2.8	97	8.3	91.5	0.64	94.8
02/06	3	99.1	6	99.2	12	97.2	12.4	90	17.4	86	0.61	95.1
22/06	3	99.3	33	96.2	5	98.9						
12/07	2	99.5	69	92.6	10	98	3.5	97.1	12	90.2	0.8	92.9
24/07	1	99.7	10	98.9	1	99.8						
08/08	2	99.6	40	95.9	5	98.9	2.8	97.7	14.8	87.9	1.4	88.1
19/08	2	99.4	33	95.9	4	99.1						
03/09	1	99.7	36	96.4	2	99.6	2.1	98	10.1	90.5	0.58	95.8
20/09	2	99.4	35	96.3	11	97.8						
05/10	3	99.3	19	98	3	99.5	2.8	97.3	8.8	91.6	0.31	97.4
20/10	4	98.3	23	95.6	2	99.3						
13/11	2	99.4	33	95.5	5	98.5						
19/11	2	99.4	45	95	21	94.5	4.99	95.8	11.8	90.5	0.28	97.4
09/12	4	99.1	28	96.8	3	99.3	2.1	97.6	7.1	92	0.32	97
12/12	3	99.3	19	97.8	20	94.8						
Moyen	2.46	99.2	35.8	96	7.94	97.8	3.61	96.7	10	90.8	0.56	94.8
Mini	1	95.3	6	92	1	92.9	2.1	90	5.2	86	0.28	88.1
Maxi	4	99.7	91	99.2	31	99.8	12.4	98.4	17.4	96.1	1.4	97.4

Représentation Graphique :



BILAN ENERGETIQUE

Energie électrique consommée en kW / j

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1358.5	1437.4	1509.5	1442.3	1417.3	1700.5	1437.9	1486	1523	1557.3	1307.1	1229.7

Moyenne annuelle : 1449 kW / j
 Année 2011 : 1572 kW / j
 Ratio énergétique : 2.86 kW / kg de DBO5 éliminée

VALIDATION DE L'AUTOSURVEILLANCE

Date des visites de validation : 04/09/2012 | 04/07/2012 | 14/05/2012

Localisation du point de mesure :

Référence SANDRE	Description	Marque	Type
A6	Débitmètre électromagnétique (Q6-1)		
A3	Débitmètre électromagnétique (Q3-1)	ABB	Arrivée CHAURAY
A3	Débitmètre électromagnétique (Q3-2)	ABB	Arrivée ECHIRE ST GELAIS
A3	Débitmètre électromagnétique (Q3-3)	ABB	Arrivée CHERVEUX
A6	Electrovanne à boues (P6-1)		
A3	Préleveur automatique (P3-1)	ENDRESS HAUSER	ASP STATION 2000
A3	Débitmètre électromagnétique (Q3-4)	ABB	Matières de Vidange
A4	Débitmètre à ultra son (Q4-1)	ENDRESS HAUSER	FDU 91
A4	Préleveur automatique (P4-1)	Endress et Hauser	ASP STATION 2000

Mesure de Débit

Point SANDRE	Date	Ecart moyen sur hauteur (mm)	Ecart moyen sur débit (%)	Ecart moyen volume totalisateur (%)	Ecart moyen volume centralisation (%)
A4	04/07/2012	-2.3	3.55	0.53	0.53
année 2011		-2.1	-1.6	-0.44	-0.44

Echantillonnage

Point SANDRE	Date	Répétitivité Ecart sur le volume (%)	Vitesse d'aspiration Vitesse moyenne (m/s)
A3	14/05/2012	-3	1.24
A3	04/09/2012	1.3	2.25
année 2011		-1.67	1.69
A4	14/05/2012	0	1.6
A4	04/09/2012	0	2.15
année 2011		0	1.72

Point d'autosurveillance : A3 Entrée station (effluent «eau») : Visite du 04/09/2012

ANALYSE	Laboratoire de contrôle	Laboratoire Exploitant	Ecart en % Exploitant / référence	Ecart admissible en %	CONFORMITE
DBO5 nd	340	403	18.53	-25 à 25	OUI
DCO nd	998	1010	1.20	-15 à 15	OUI
MEST	450	474	5.33	-20 à 20	OUI
NTK	100	104	4	-10 à 10	OUI
PT	14.90	14	-6.04	-15 à 15	OUI

Il s'agit du prélèvement réalisé du 03 au 04/09/2012.

ANNEXE 4

A4 - FACTURATION

Références du site : 000000K Références de l'abonné : 00000

Adresse du Payeur : M OU MME Av de PARIS 79000 NIORT

Avis des sommes à payer n° 00000000000000M du 01/01/2012 au 31/12/2012

Eléments de l'avis des sommes à payer		Ancien index		Nouvel index		Type	Volume
R : relève réelle, E : index estimé (accès impossible, estimation/forfait)							
Compteur n° 00000000000000 Site n° 000000000K		0		120		R	120
		Quantité	PU € HT	Coût € HT	Taux TVA	TVA (€)	Total € TTC
Collecte et traitement des eaux usées - S.R.							
Abonnement part assainissement tarif du 01.01.2012		365 j	0.08571	31.37	0	0.00	31.37
Assainissement SR Tranche 1 (0 à 20) m3 tarif du 01.01.2012		20 m3	1.30	26.00	0	0.00	26.00
Assainissement SR Tranche 2 (plus de 20 m3) tarif du 01.01.2012		100 m3	1.76	176	0	0.00	176.00
Total collecte et traitement des eaux usées						0.00	
Organismes Publics							
Modernisation Réseaux tarif du 01/01/2012		120 m3	0.20	24.00		0.00	24.00
Total Organismes Publics				24.00		0.00	24.00
Total à payer dans les 3 semaines suivant la réception du présent avis							257.37
Reste à payer sur les précédents avis							nc

Organismes publics : il s'agit d'une redevance perçues avec la facture d'eau et reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement (prix/m3 est fixé par cet établissement public d'Etat).

Collecte et traitement des eaux usées: La redevance assainissement est perçue pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Niort. Cette redevance permet de financer les charges d'investissement et de fonctionnement (réseaux, stations d'épuration).

Symboles : -S.R. 2 ans (simple redevance deux ans) : redevance appliquée pendant ma période de raccordement au réseau ; S.R. (**Simple Redevance**) : Votre installation est raccordée au réseau public d'assainissement ; la conformité ne peut être délivrée que sous réserve de contrôle par le service assainissement.

D.R. (double redevance) : pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non conforme ou d'absence de contrôle.

Cette pénalité représente le double du montant de la redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et de notre règlement d'assainissement.

VOS NUMEROS D'URGENCE le numéro d'urgence permet d'assurer une astreinte hors heures d'ouverture de la CAN, dans le but de traiter tout problème technique lié à une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

Il ne doit en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation.

Références du site : 000000K Références de l'abonné : 00000

Adresse du Payeur : M OU MME Av de PARIS 79000 NIORT

Avis des sommes à payer n° 00000000000000M du 01/01/2013 au 31/12/2013

Eléments de l'avis des sommes à payer		Ancien index		Nouvel index		Type	Volume
R : relève réelle, E : index estimé (accès impossible, estimation/forfait)							
Compteur n° 000000000000 Site n° 00000000K		0		120		R	120
		Quantité	PU € HT	Coût € HT	Taux TVA	TVA (€)	Total € TTC
Collecte et traitement des eaux usées - S.R.							
Abonnement part assainissement tarif du 01.01.2013		365 j	0 08808219	32 15	0	0 00	32 15
Assainissement SR Tranche 1 (0 à 20) m3 tarif du 01.01.2013		20 m3	1.33	26.60	0	0 00	26.60
Assainissement SR Tranche 2 (plus de 20 m3) tarif du 01.01.2013		100 m3	1.80	180	0	0 00	180.00
Total collecte et traitement des eaux usées						0.00	
Organismes Publics							
Modernisation Réseaux tarif du 01/01/2013		120 m3	0.20	22 80		0.00	22.80
Total Organismes Publics				22 80		0.00	22.80
Total à payer dans les 3 semaines suivant la réception du présent avis							261.55
Reste à payer sur les précédents avis							nc

Organismes publics : il s'agit d'une redevance perçues avec la facture d'eau et reversees totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement (prix/m3 est fixé par cet établissement public d'Etat).

Collecte et traitement des eaux usées: La redevance assainissement est perçue pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Niort. Cette redevance permet de financer les charges d'investissement et de fonctionnement (réseaux, stations d'épuration).

Symboles : -S.R. 2 ans (simple redevance deux ans) : redevance appliquée pendant ma période de raccordement au réseau ; S.R. (**Simple Redevance**) : Votre installation est raccordée au réseau public d'assainissement ; la conformité ne peut être délivrée que sous réserve de contrôle par le service assainissement.

D.R. (double redevance) : pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non conforme ou d'absence de contrôle.

Cette pénalité représente le double du montant de la redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et de notre règlement d'assainissement.

VOS NUMEROS D'URGENCE le numéro d'urgence permet d'assurer une astreinte hors heures d'ouverture de la CAN, dans le but de traiter tout problème technique lié à une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

Il ne doit en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation.



A5 - LEGISLATION

LEGISLATION

L. 2224-5 *Loi n° 96-142 du 21 février 1996*

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

PARTIE RÉGLEMENTAIRE

D. 2224-1 *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont définis par les annexes 5 et 6 du présent code.

D. 2224-3 *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés, complétés, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée. Il indique, dans une note liminaire :

La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;

Le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnées aux annexes 5 et 6 du présent code.

D. 2224-4 *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

En cas de délégation du service public, les rapports annuels précisent la nature exacte des services délégués. Les indicateurs financiers relatifs aux recettes perçues distinguent la part revenant directement ou par reversement au délégataire, d'une part, et, d'autre part, à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale.

D. 2224-5 *Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000*

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur présentation

devant le conseil municipal ou leur adoption par celui-ci. Le public est avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire de chaque rapport annuel est adressé au préfet par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Décret 2007-675 du 2 Mai 2007



A6 - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1° Les indicateurs techniques

- a) Communes dont le territoire est compris en totalité ou en partie dans une agglomération produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg par jour : les indicateurs du programme d'assainissement défini à l'article 16 du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 ;
- b) Autres communes : le nombre d'habitants raccordés à une station d'épuration, la capacité de cette station, le nombre d'habitants disposant d'un système d'assainissement non collectif.

c)

2° Les indicateurs financiers

a) *Le prix de l'assainissement*

1. Les différentes modalités de tarification selon les types d'usagers raccordés, les modalités d'évolution et de révision de cette tarification ;
2. L'ensemble des éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau en distinguant :

La rémunération du service public de l'assainissement :

Soit dans le cas d'une facturation binôme ou proportionnelle au volume consommé, l'abonnement annuel, le prix au mètre cube consommé, le cas échéant les surtaxes communale ou syndicale

Soit, dans le cas d'une tarification forfaitaire, le montant du forfait et le volume correspondant, le prix du mètre cube supplémentaire, le cas échéant les surtaxes communale ou syndicale,

- la redevance de l'agence de l'eau,
- le cas échéant, la taxe Voies navigables de France,
- le cas échéant, les autres taxes ou redevances,
- la TVA ;

3. La présentation d'une facture d'eau calculée au 1^{er} janvier de l'année précédant la présentation du rapport, pour une consommation de référence définie par l'INSEE. Cette présentation décomposera la facture entre les éléments définis au 2 et fera apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Pour chacun des éléments ayant connu une variation, le rapport présentera les facteurs explicatifs tels l'amortissement des investissements à la charge de la collectivité ou du délégataire et les frais de fonctionnement des nouveaux ouvrages du service.

b) Les autres indicateurs financiers :

Les recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de l'assainissement (transport et traitement d'eaux usées en provenance de services voisins, diverses prestations offertes aux abonnés...) ;

Le cas échéant, la prime pour épuration de l'agence de l'eau ;

L'encours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette ;

La liste et le montant financier des travaux réalisés pendant le dernier exercice, programmés pour l'exercice en cours, ou envisagés pour les exercices ultérieurs, et le mode de dévolution des travaux.



A7 – INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DD A7)

Rapport Développement durable 2011 CAN – Grille d’analyse des politiques publiques au regard du développement durable ^(DD A7)

FINALITES TRANSVERSALES AUX ENJEUX SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET ECONOMIQUES

<p>Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique</p>	<p>Intégration d’un critère énergétique dans le choix des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique moindre - Meilleur rendement <p>Installation de puits canadien sur la station d’épuration des Champs de la Croix (Saint Maxire)</p> <p>Traitement des boues sans consommation énergétique, sur des filtres plantés de roseaux sur la station d’épuration des Champs de la Croix.</p> <p>Recherche de sites adaptés à la mise en place de panneaux photovoltaïque : bâtiment de stockage des boues de la station d’épuration de la Vergnée (Frontenay Rohan Rohan)</p> <p>Gestion et traitement adapté localement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction du poids des déchets - Limiter le transport - Traitements des matières de vidange, boues, graisses et valorisation (limiter l’incinération) - Centrifugation & compostage GOILARD, FONTENAY-RR, ST GELAIS
<p>Finalité 1 : Indicateurs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Pompes à meilleur rendement</i> Désodorisation STEP Coiland i, stallation d’une pompe avec un meilleur rendement et variateur de vitesse Eco. D’énergie : 2300 kW/h/an 2. <i>Nombre de consultations ayant un critère énergétique ou environnemental</i> 3. Economie d’électricité (kw/an) 4. Economie de carburant 5. <i>Elimination du phosphore (30 à 40%) par voie biologique (Stress bactérien) : GOILARD et PELLE-CHAT</i> 6. <i>Traitement de l’air par voie biologique (tourbe) : PELLE-CHAT</i> 7. <i>Filtres plantés de roseaux (boues) : ST-MAXIRE et ARÇAIS</i>
<p>Finalité 2 : Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles</p>	<p>Utilisation d’eau industrielle pour les besoins « non nobles »</p> <p>Limitation de l’utilisation de produits chimiques</p> <p>Limitation de l’eutrophisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement systématique de l’azote de du phosphore <p>Préservation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la qualité de l’eau de la Guirande - Proposition de solutions permettant de reconquérir le milieu - Aménagements paysagers <p>Limitation de la consommation d’espaces agricoles (choix de traitement)</p> <p>Protection de la ressource en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les travaux ayant un impact sur : La ressource en eau potable Les zones/milieus sensibles <p>Réemploi des matériaux extraits lors des travaux</p>

<p>Finalité 2 : Indicateurs</p>	<p>9. Consommation d'eau industrielle 183 763 (m³/an) : 163 220 – GOILARD, 3 107 – FONTENAY-RR, 17 435 – PELLE-CHAT</p> <p>10. Traitements biologiques utilisés : cf Finalité 1 : Indicateurs 5, 6, 7, 8</p> <p>11. Risque d'eutrophisation :</p> <table border="1" data-bbox="402 250 1377 519"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>GOILARD</th> <th>PELLE-CHAT</th> <th>FONTENAY-RR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">NGL</td> <td>Rdt (%)</td> <td>>80</td> <td>>80</td> <td>89</td> </tr> <tr> <td>Quantité REJETEE (kg/l)</td> <td>88</td> <td>14</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">P total</td> <td>Rdt (%)</td> <td>>90</td> <td>>90</td> <td>94</td> </tr> <tr> <td>Quantité REJETEE (kg/l)</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>0.2</td> </tr> </tbody> </table> <p>12. Traitement de l'azote et du phosphore est systématique (même sans normes de rejets établies – petites stations)</p> <p>13. Montant des travaux situés en zone de périmètre de protection de captage, zone sensible (step et réseau st Maxire, réseau Arçais, réseaux Epannes et Amuré)</p>			GOILARD	PELLE-CHAT	FONTENAY-RR	NGL	Rdt (%)	>80	>80	89	Quantité REJETEE (kg/l)	88	14	2	P total	Rdt (%)	>90	>90	94	Quantité REJETEE (kg/l)	7	1	0.2
		GOILARD	PELLE-CHAT	FONTENAY-RR																				
NGL	Rdt (%)	>80	>80	89																				
	Quantité REJETEE (kg/l)	88	14	2																				
P total	Rdt (%)	>90	>90	94																				
	Quantité REJETEE (kg/l)	7	1	0.2																				
<p>Finalité 3 : Cohésion sociale</p>	<p>Tarifification progressive Accompagnement social des usagers en difficulté Sensibilisation, communication, conseil, information...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycle de l'eau - Fonctionnement des STEP - Consommation d'eau - Assainissement non collectifs - Visites pédagogique des STEP <p>Participations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions publiques (travaux d'assainissement collectif, diagnostics ANC) - Porte ouvertes (station d'épuration de Pelle Chat) - Salon de l'habitat/environnement <p>Interventions d'une entreprise d'insertion professionnelles/prestations & accueil de stagiaire</p>																							
<p>Finalité 3 : Indicateurs</p>	<p>14. Tarifs pour les 20 premiers m³ : 1,30€/ m³</p> <p>15. Montant annuel alloué à l'accompagnement social : 30 000€</p> <p>16. Communication :</p> <table border="1" data-bbox="411 1366 1385 1579"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de visites</th> <th>Nombres de participants (~25/groupe)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2009</td> <td>25</td> <td>625</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>25</td> <td>550</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>25</td> <td>625</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>16</td> <td>400</td> </tr> </tbody> </table> <p>17. Nombre de réunions publiques et de participations à des manifestations diverses : 6</p> <p>18. Nombre de stagiaires (22) et d'apprentis (2) en formation</p> <p>19. Nombre/montant des prestations (insertion professionnelle)</p>		Nombre de visites	Nombres de participants (~25/groupe)	2009	25	625	2010	25	550	2011	25	625	2012	16	400								
	Nombre de visites	Nombres de participants (~25/groupe)																						
2009	25	625																						
2010	25	550																						
2011	25	625																						
2012	16	400																						

<p>Finalité 4 : Epanouissement des êtres Humains</p>	<p>Améliorer la salubrité publique Accueil de nombreux usagers. Répondre à l'ensemble des questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Factures - Raccordement - ANC/AC - ... <p>Programme interne de perfectionnement écrit/calcul : 3 agents Formations : 283 jours</p>
<p>Finalité 4 : Indicateurs</p>	<p>20. Nombre de foyers raccordés en 2012 : 696 21. Evaluation du nombre d'aides individuelles : 30 000€ 22. Nombre de formations internes ? 136/an, représentant 283 jours.</p>
<p>Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables</p>	<p>Choix de types et de modalités de traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des sous produits de traitement - Traitement des déchets externes aux services - Traitements des matières de vidanges - Compactage des refus de dégrillage <p>Valorisation des déchets (boues et déchets verts) Pédagogie/visites STEP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux déchets - « haltes aux lingettes » <p>Test : utilisation de chiffons lavables pour les travaux en régie. Création d'un outil « testeur de batteries » équipant nos installations de télégestion : sur 26 batteries testées, 8 ont pu être réinstallées.</p>
<p>Finalité 5 : Indicateurs</p>	<p>23. <i>Quantités de graisses traitées : 1120 m³</i> 24. <i>Quantités de matières de vidanges traitées : 5427 m³</i> 25. <i>Quantités de sous-produits non valorisables (dégrillage) :146t</i> 26. <i>Quantités de boues produites : 7232 t – 100% des boues sont valorisées pour l'agriculture</i> 27. <i>Période d'arrêt en 2010 : 0 jour</i> 28. <i>Sensibilisation/pédagogie cf Finalité 3 : Indicateurs 16</i></p>

PRINCIPES CONSTITUANTS LES ELEMENTS DETERMINANTS DANS LA CONDUITE
D'UNE DEMARCHE

<p>Principe 1 : Stratégie d'amélioration continue</p>	<p>Analyses des rejets de STEP régulières, suivi de la qualité des rejets. Participation au suivi de la qualité des rivières. L'auto-contrôle fait l'objet de vérifications qualitatives par un organisme extérieur (SAMAC 79) Investissements systématiques pour le renouvellement des réseaux Réalisation (CAN ou entreprise externe) quotidienne de contrôles et de diagnostics sur les réseaux et système d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propositions & conseils pour les particuliers/usagers - Détermination des zones à prioriser pour le renouvellement <p>Suivi des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de compactage des remblais - Tests d'étanchéités - Inspections des réseaux <p>Mise en service d'une station d'épuration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifications des garanties de traitement (qualitatif & quantitatif) - Vérifications de la consommation d'énergie - Les consommations font l'objet d'un suivi régulier <p>Mise en service d'équipements de métrologie pour mesurer les rejets au milieu naturel d'eaux usées (par trop plein) non traitées</p>
<p>Principe 2 : Participation</p>	<p>Réunions avec les élus communaux ou le conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics d'assainissement non collectif - Réalisation de la desserte en assainissement collectif de nouveaux secteurs <p>Réunions publiques (personnes concernées)</p> <p>Informers la Mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les comptes-rendus de chantier sont systématiquement transmis aux mairies des communes concernées - Les résultats généraux des diagnostics d'assainissement non collectif sont transmis à la commune <p>La liste d'usagers dont l'assainissement non collectif nécessite une réhabilitation urgente est transmise à la commune.</p>
<p>Principe 3 : Organisation du pilotage</p>	<p>Vice président en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement non collectif - Assainissement collectif - Eaux pluviales <p>Le programme d'investissement d'assainissement collectif a fait l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement PPI (hiérarchisé selon les obligations réglementaire et la préservation du milieu)</p> <p>Le programme annuel est réexaminé lors de plusieurs réunions avant chaque vote de budget</p> <p>Les évolutions impactant sur le PPI ou le fonctionnement du service font l'objet de présentations en comité opérationnel et/ou bureau de la CAN</p> <p>Le programme d'investissement du pluvial fait l'objet de la mise en œuvre d'un nouveau PPI</p> <p>Organisation de la planification des diagnostics d'assainissement non collectif, puis des contrôles de bon fonctionnement.</p>

<p>Principe 4 : Transversalité des approches</p>	<p>Participations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-compostage boues-déchets verts (régis des déchets ménagers) - Etude qualité Guirande – <i>Pilotage : élus CAN, CG, AELB, CC, PLAINE DE COURANCE, PRAHECQ, IIBSN, fédération de PECHE, ONEMA</i> - Etude compétence Pluvial - Comité de pilotage relatif au suivi des actions des périmètres de protection – <i>Syndicat des eaux du VIVIER, SMEPDEP de la COURANCE</i> - Homogénéisation des pratiques ANC, charte de qualité sur l'ANC et schéma départemental d'élimination des matières de vidange – <i>CG79</i> - Réunions de coordination des travaux des communes <p>Informers les autres concessionnaires/acteurs lors des programmations de travaux</p>
<p>Principe 5 : Evaluation partagée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel d'activité - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service assainissement - Transmission des données à l'observatoire de l'eau et de l'environnement (accessibles sur internet) <p>Transmission aux commissions consultatives des services publics Publication sur internet (www.agglo-niort.fr) Présentation et délibération à la CAN et dans les communes (+3500 habitants)</p>



A8 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code fiche	Rapport du Maire – Décret et arrêté du 2 Mai 2007 Liste récapitulative des indicateurs de performance	Référence rapport annuel ou réponse directe
	Indicateurs descriptifs des services	
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	B. 2
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	B. 2
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	B 1-d
D 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Annexe 4
	Indicateurs de performance	
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (abonnés avec réseau/abonnés en zone AC)	
P 202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	B 1 –b
P 206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	B 1 – b
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (<i>admissions en non-valeur votées en 2011 – compte 654 + prévision 30 000€ pour aide au paiement des factures</i>)	134 361 €
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,003 %
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	N.C.
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (calcul fait sur 2008-2009-2010)	<0,05%
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	B 1 –b
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (CRD au 31déc. / épargne brute)	9,6 ans
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Non transmis par trésorerie
P 258.1	Taux de réclamations	N.C.
	Service public de l'assainissement non collectif	
	Indicateurs descriptifs des services	
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	B. 3
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	70
	Indicateurs de performance	
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	B. 3

N.C. : non comptabilisé

